



BULLETIN COMMUNAL
2024

Foissiat

LES 4 SAISONS



Printemps



Été



Automne



Hiver

LA VIE COMMUNALE

• FINANCES	p.4-5
• DECISIONS DU CONSEIL	p.6-8
• AMÉNAGEMENT	p.9
• VOIRIE	p.10-11
• GESTION DU PATRIMOINE	p.11
• AFFAIRES SOCIALES ET CCAS	p.12
• GROUPE DE TRAVAIL ÉNERGIE	p.13
• ECOLE PUBLIQUE	p.14
• SUCRE D'ORGE	p.15-16
• SOU DES ECOLES	p.17
• LE P'TIT RESTO	p.18

LA VIE ASSOCIATIVE

• BIBLIOTHEQUE	p.19
• COMITE DES FETES	p.20
• LYRE BRESSANE / ÉCOLE DE MUSIQUE	p.21
• 40 ANS	p.22
• P'TIT DEJ	p.23
• FLEURISSEMENT	p.24
• SAPEURS POMPIERS / AMICALE DES SP	p.25
• SOCIETE CHASSE	p.26
• DON DU SANG	p.27-28
• LIGUE CONTRE LE CANCER	p.28
• BASKET CLUB	p.29
• ESFE	p.30
• GYM TONIC YOGA	p.31
• CLUB DES SUPPORTERS	p.31
• TENNIS	p.32
• ART.COM	p.32
• SPORT BOULES	p.33
• ANCIENS COMBATTANTS / FNACA	p.34
• GROUPEMENT PAROISSIAL	p.35
• CLUB DES RETRAITES	p.36

INFORMATIONS ET COMMUNICATION

INFORMATIONS LOCALES

• ASSISTANTES MATERNELLES	p.37
• LES NOUVEAUX ARTISANS	p.38
• LOU VE NOU	p.38
• PROFESSIONNELS PÔLE MÉDICAL	p.39
• REGLES DE CIVISME	p.39-40
• SYNDICAT DES EAUX	p.41
• TARIF DES SALLES	p.42
• NUMÉROS UTILES	p.46
• LES FESTIVALS DE MUSIQUE	p.44-45
• DÉCOUVRIR LA COMMUNE	p.43
• L'ETAT CIVIL	p.47-48

COMMUNICATION DIVERSE **p. 48-58**

Malgré une actualité dominée par les conflits tant humains qu'économiques, les communes doivent continuer à œuvrer pour leur avenir, pour le bien être des habitants. Nous continuons donc notre travail sur différents projets.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour lequel une révision totale et une modification sont en cours fait l'objet d'un article distinct que vous trouverez plus loin dans ce bulletin.

La mise en sécurité de la rue du Stade est le chantier de la fin d'année 2023 et début 2024. Cette rue est très fréquentée car on y trouve le groupe scolaire avec la cantine, l'espace multisport, la garderie périscolaire et le stade municipal. Le détail des travaux est présenté en page voirie.

L'augmentation des coûts de l'énergie et la nécessité d'entrer dans une dynamique tendant vers la neutralité carbone nous incite à prévoir des investissements pouvant limiter nos consommations et nos dépenses et de limiter notre impact sur l'environnement. Des projets sont également détaillés en page aménagement.

La rénovation de la place du Carouge est un autre projet d'envergure mené par la municipalité. Nous avançons doucement sur ce projet car il faut trouver le bon compromis entre la dynamique économique qu'elle apporte grâce à sa proximité avec les commerces et les incitations que nous devons intégrer telles que les modes de déplacement doux, les paysages, les énergies renouvelables, ... Il faut également être prudent au niveau économique avec l'inflation que nous connaissons actuellement.

Cette inflation qui nous a également conduit à limiter les travaux de voirie dont la compétence nous est revenue cette année comme annoncée l'an passé. L'augmentation des marchés dépasse largement le taux d'inflation et nous attendons donc des explications.

Au cours de l'année 2023, nous avons terminé les travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade municipal. Cet équipement, qui était nécessaire apporte aux sportifs, surtout les footballeurs, un confort très apprécié.

Avec l'appui de l'EPF de l'Ain (Etablissement Public Foncier de l'Ain) nous avons acquis une parcelle de terrain située derrière le cimetière et appartenant à Mme Bernard. C'est à cet endroit que nous prévoyons de construire dans quelques années un garage municipal afin de regrouper tout le matériel sur un seul site.

Du côté de l'habitat, nous tournons un peu au ralenti. La commune ne possédant pas de foncier, nous devons nous en remettre aux propriétaires de terrains constructibles afin que des projets puissent voir le jour. On peut voir dans les communes voisines des projets de plus ou moins grande envergure se développer. Il est aussi vrai

MAIRE

que le coût des matériaux, la frilosité des banques n'incitent pas les investisseurs à lancer des projets. Toutefois la commune a cédé à Dynacité la parcelle de terrain située derrière la salle de musique afin d'y implanter environ neuf logements.

Concernant les commerces et l'artisanat, il semble que l'activité ait retrouvé un rythme de croisière malgré la situation économique. Les nouveaux commerces installés en 2022 donnent entière satisfaction à leur clientèle de Foissiat et d'ailleurs. Courant 2023, de nouveaux commerçants ou artisans ont démarré leur activité : plomberie, travaux publics, (voir la liste). Certains commerçants ou artisans, eux, ont cessé leur activité : Ets Giroud maçonnerie, électricité J Ponsard, plomberie B Henri, salon de coiffure T Peulet.

Nos agriculteurs ont à nouveau subi une sécheresse peut-être moins dévastatrice que l'an passé pour les productions. On peut se réjouir que ce pan très important de l'activité économique de la commune puisse bénéficier d'une année quasiment normale après les nombreux aléas du passé. On peut souligner également que des transmissions d'exploitation aient pu se réaliser surtout, pour certaines, en conservant une production laitière si importante pour notre territoire.

L'école a vu s'opérer un changement de direction ; Mme Aurélie Delongas a quitté notre commune pour d'autres hori-

zons. Qu'elle soit remerciée pour le travail accompli au cours des trois années passées, surtout quand il a fallu gérer la crise de la COVID. C'est Mr Pierrick Desgouilles qui officiera dorénavant au poste de directeur. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'il se plaira à Foissiat, épaulé dans sa tâche par une équipe pédagogique compétente et très professionnelle.

A la rentrée, ce sont 174 élèves qui ont franchi le seuil de l'école. On peut préciser, une fois n'est pas coutume, que chaque classe, de la maternelle au CP comporte un nombre d'élèves à peu près équivalent.

Du côté médical, nos recherches de médecins sont toujours en cours. On peut se réjouir de l'installation, au pôle médical, de Mademoiselle Sarah PALLAUD en tant qu'ostéopathe.

Après des années COVID compliquées, nos associations ont retrouvé une bonne activité. Cependant certaines peinent à recruter des bénévoles pour renouveler leur bureau et apporter des idées nouvelles. En 2024, le festival de musique du groupement Bresse-Revermont se déroulera à Foissiat après 1976 – 1986 – 1998 – 2011. La rareté de l'évènement en fait sa grandeur et la Lyre Bressane a la responsabilité d'organiser cet évènement. Je crois pouvoir dire et écrire que tous les bénévoles qui souhaitent participer à l'organisation sont les bienvenus. Cette manifestation est l'occasion de mettre en

valeur notre commune et le savoir-faire des associations et des bénévoles.

A mi-mandat GBA (Grand Bourg Agglomération) a pris toute son importance entraînant parfois des changements visibles par la population (ex : collectes des déchets) mais aussi des changements sensibles pour les élus, les personnels communaux et la gestion de nos communes. Bien sûr GBA tout comme notre ancienne communauté de communes de Montrevel en Bresse (CCMB) continue d'apporter son soutien, ses compétences et ses conseils dans de nombreux domaines. Toutefois, on a parfois le sentiment de perdre un peu les acquis mis en place par nos prédécesseurs. Il faut bien se rendre compte que l'uniformisation souhaitée sera plus longue que prévue.

Pour terminer, je voudrais remercier mes collègues élus ainsi que tout le personnel communal pour leur implication, leur professionnalisme, leur dévouement sans lesquels notre commune ne pourrait aller de l'avant.

Que cette nouvelle année qui arrive soit porteuse, pour vous tous, de joie, de bonheur et de réussite, qu'elle vous garde en bonne santé et vous permette de vous épanouir au sein de notre belle commune de Foissiat.

Jean Luc PICARD

PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

LE PLU FAIT L'OBJET D'UNE RÉVISION TOTALE ET UNE MODIFICATION.

LA REVISION

La révision commencée au mois de septembre 2021 est momentanément suspendue tant les nouvelles lois d'urbanisme laissent planer des incertitudes. Le PLU doit être en conformité avec les documents d'urbanismes régionaux, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) et communautaires, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'ont pas encore été révisés et notre PLU risque de ne plus être en phase si nous le validons maintenant. D'autre part l'application de la loi ZAN des sols (Zéro Artificialisation Nette des sols) nous imposerait de ne pratiquement plus disposer de surface constructible sur notre territoire. L'application de cette loi a été remise en question par le président de notre région Auvergne-Rhône Alpes ce qui ajoute encore à la confusion. Si cette loi est appliquée, est-il nécessaire d'investir dans des équipements (école, gymnase, vestiaires,...) si nous ne pouvons pas permettre un développement minimal et un renouvellement de notre population.

LA MODIFICATION

La modification du PLU en cours a deux objectifs. La commune ne pouvant bénéficier d'une zone d'activité, le premier objectif est de permettre l'extension et le développement de deux activités artisanales en créant des STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée). Ce dispositif nouveau s'impose pour toute activité économique non agricole voulant s'installer en dehors de l'enveloppe urbaine de la commune. Le second objectif est d'apporter quelques modifications mineures (implantation des serres et tunnels, pentes de certains toits, hauteur et constitution des clôtures,...) en attendant que la révision du PU soit terminée.

LES FINANCES

Comme en 2022 le budget 2023 a été dominé par une inflation qui, même si un certain ralentissement se fait sentir, ne nous permet pas d'avoir une visibilité à moyen ou long terme. La conjoncture internationale qui peut paraître très éloignée de nos préoccupations communales, influence sur les marchés et par conséquent sur nos finances.

Je ne reviendrais pas sur notre dépendance aux dotations de toutes sortes qui alimente en très grande partie nos finances et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle.

Après des années de fort investissement (Espace Multisport, vestiaires) il est nécessaire de ralentir en ne gardant que l'essentiel et prévoir les investissements importants à venir comme la restructuration de la place du Carouge, la rénovation des logements rendue obligatoire par la loi climat et résilience, la fin de l'aménagement de l'environnement de l'Espace Multisport, etc...

A plus long terme nous devons réfléchir à la rénovation de la salle polyvalente, à la construction d'un garage communal, à la rénovation des éclairages publics et autres.

La commune demeure en bonne santé financière car nous maîtrisons l'endettement et les dépenses de fonctionnement ce qui nous permet de réaliser nos projets tout en restant vigilants.

C'est ainsi que nous avons pu inscrire au budget 2023 :

- Les éclairages LED de divers bâtiments
- La fin de la sécurisation et restructuration de la rue du stade
- Prévoir une enveloppe pour les équipements photovoltaïques du groupe scolaire
- Continuer d'alimenter une enveloppe pour la rénovation de la place du Carouge
- Des travaux complémentaires pour l'assainissement du groupe scolaire
- Des travaux de rénovation d'un appartement

Pour avancer il nous faut garder une bonne image auprès de nos partenaires territoriaux (Préfecture, Région AURA, Département, Communauté de Communes GBA) et de nos partenaires professionnels (banques, l'agence départementale d'ingénierie, la SPL INTERRA, l'établissement public foncier de l'Ain,...)

Comme toujours, l'équipe municipale est très impliquée dans toutes ces problématiques et ne perd pas de vue le bien-être des foissiatistes et le bien vivre à Foissiat.

EN 2023

- La population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de la commune est de 2074 habitants pour le calcul des dotations de l'état.
- La dette en capital au budget primitif 2023 est de 1 319 777 €, soit 636 €/habitant et notre annuité est de 116 905 €, soit 56 €/habitant.
- Les dépenses de fonctionnement prévues au budget sont de 1 107 228 €, soit 534 €/habitant

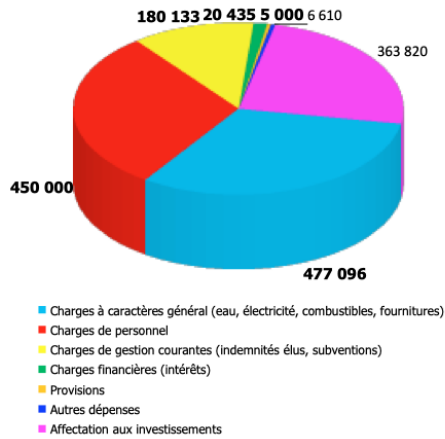
Tous ces chiffres sont issus du budget primitif 2023 élaboré au cours du premier trimestre et sont susceptibles d'évoluer tout au long de l'année.



COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES

PICARD Jean Luc : Maire ; RENOUD Bruno : Adjoint ; MERLIN Béatrice : Adjointe ; BURTIN Christian : Adjoint
DUBOIS Nathalie : Adjointe ; MICHON Yves : Adjoint ; HAMEL Philippe ; HENRI Nadine ; HEUZE Guillaume

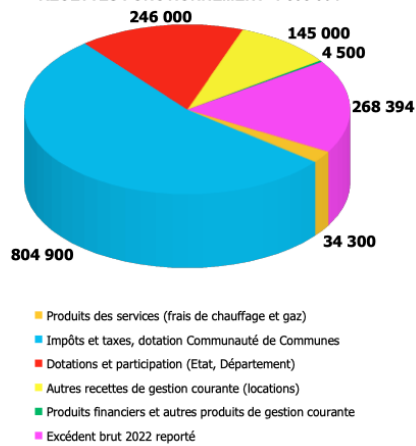
DEPENSES FONCTIONNEMENT 1 503 094



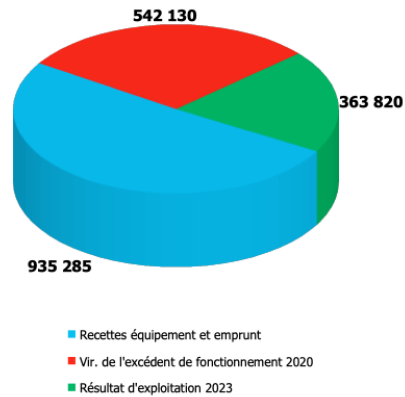
DEPENSES INVESTISSEMENT 1 841 235



RECETTES FONCTIONNEMENT 1 503 094



RECETTES INVESTISSEMENT 1 841 235



BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 503 094	RECETTES	1 503 094
Charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, fournitures)	477 096	Produits des services (frais de chauffage et gaz)	34 300
Charges de personnel	450 000	Impôts et taxes, dotation Communauté de Communes	804 900
Charges de gestion courantes (indemnités élus, subventions)	180 133	Dotations et participation (Etat, Département)	246 000
Charges financières (intérêts)	20 435	Autres recettes de gestion courante (locations)	145 000
Provisions	5 000	Produits financiers et autres produits de gestion courante	4 500
Autres dépenses	6 610	Excédent brut 2022 reporté	268 394
Affectation aux investissements	363 820		

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 841 235	RECETTES	1 841 235
Travaux de bâtiments et équipements divers	1 421 690	Recettes équipement et emprunt	935 285
Charge de la dette relais TVA	300 000	Vir. de l'excédent de fonctionnement 2020	542 130
Charge de la dette en capital	119 545	Résultat d'exploitation 2023	363 820

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SYNTHÈSE DES COMTES RENDUS DU 1^{ER} SEMESTRE 2023

Grand Bourg Agglomération

Afin d'optimiser la collecte des déchets, une refonte du système des déchets devra être opérationnelle en mars 2024. L'objectif 100 % de collecte en porte à porte se fera par l'attribution pour chaque foyer d'un bac de déchets ménagers et d'un bac pour tri sélectif (hors verre). Un questionnaire sera transmis durant l'été pour évaluer les besoins des particuliers. La commune doit recenser les difficultés de collecte.

Fibre optique

Les travaux d'enfouissements des gaines débutent route de Droiselles puis route de Montrevel et enfin route de St Amour. La commercialisation est envisagée début 2024

Foncier

Le conseil accepte la vente d'un terrain agricole situé à Quintes à M Noël LONG.

Le conseil accepte la vente d'un terrain agricole situé aux Orcières à M Nicolas ANDRE.

Le conseil décide d'aliéner un chemin situé route de Malafretaz et de l'intégrer dans le domaine privé.

Le conseil décide d'aliéner un bout de chemin situé Verger Guyot contigu à Georges CORDIER

Mme Bernard accepte la vente de son terrain situé derrière le cimetière à l'Etablissement Public Foncier pour le compte de la commune.

BUDGET

- Les comptes et le budget administratif 2022 sont approuvés par le Conseil municipal. L'excédent de fonctionnement d'un montant de 810 523,90€ sera affecté pour 542 130,27€ en section d'investissement et 268 393,63€ en section de fonctionnement.

- Le budget primitif 2023 est présenté et validé par le Conseil Municipal ainsi que les subventions versées aux associations pour un montant de 48 000€.

- Suite à la forte augmentation des bases imposables, le conseil décide de ne pas modifier les taux d'imposition.

PLU

Au mois de mars, lors de l'élaboration du PADD et au vu des incertitudes concernant le dossier (nouveau SCOT à venir...), les travaux de révision du PLU sont suspendus.

Modification du PLU

Instruction des modifications par le cabinet GERGONDET. Le projet de STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) *maison de paille* inquiète le voisinage qui en informe le conseil par courrier.

Des ajouts de modifications mineures sont demandés portant sur les clôtures, petites annexes et pente de toits.

SAEM Les Rives

Suite aux problèmes financiers de cette Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) dont la commune est actionnaire, le conseil donne son accord pour sa dissolution et approuve une participation à l'apurement des dettes à hauteur de 750€.

Projet de logements sociaux

Le projet de 9 logements sociaux sur le terrain communal situé entre le pôle médical et la salle de musique est retenu. Des travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement et eaux pluviales pris en charge par GBA sont à prévoir.

Voirie

En plus des différents travaux de voirie exécutés par l'entreprise COLAS (bouchage nids de poule...), les agents communaux ont élagué, curé les fossés... l'entreprise AQUACHRIS a taillé des arbres de la place.

De nouveaux panneaux signalétiques fabriqués par l'entreprise GRUEL ont été installés.

L'estimatif du programme de voirie 2023 par GBA est présenté en mai donc très tardivement. Pour Foissiat, l'appel d'offre est attribué à l'entreprise Roger MARTIN ; il est décevant tant par le prix exorbitant que par l'inadaptation de certains travaux.

La croix de Bellevavre

A été renversée, une demande de devis est faite pour la réparation.

Balayage du village par la société SOTRAPP pour un montant de 632,50€ TTC en attendant que la balayeuse communautaire soit réparée.

Fleurissement

Achat de 10 bacs à fleurs installés notamment devant la fromagerie. La commune maintient ses deux fleurs.

Route de Malafretaz

Suite aux travaux de réfection du réseau d'eau potable, la chaussée a été fortement dégradée : la commune prend à sa charge les fossés tandis que les entreprises s'acquittent de la réfection de la voirie.

Rue du stade

En février une rencontre avec Infra-tech pour la mise en sécurité de la rue du stade et la démolition de la maison Maître a eu lieu. Un devis estimatif de 356 422€ HT est approuvé par le conseil et autorise le Maire à demander des subventions auprès de la Région et de la Préfecture.

Aménagement

Des travaux pour la rénovation des cours de tennis extérieurs sont pris en charge pour partie par la commune.

La réception de la tranche ferme du chantier des vestiaires a eu lieu le 25 janvier 2023. La tranche optionnelle (auvent) commence en février et s'achève par la réception du chantier le 17 mai 2023.

La préfecture verse le fond de compensation de TVA (FCTVA).
Le bungalow du vestiaire est transporté au Clos Mosoni et mis à disposition de l'école de musique.

Le projet de panneaux photovoltaïques présenté par la SEM LEA pour équiper le toit de l'école avec une partie en autoconsommation pour les bâtiments communaux est approuvé notamment pour répondre à la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable.
Extinction de l'éclairage public après les travaux du SIEA à partir de 2023 et remplacement des ampoules en led dans les salles de classes et la mairie.

Social et petite enfance

- La session Happy Mobil proposée par l'ADAPA s'est tenue du 20 février au 13 mars 2023.
- Une convention entre le CCAS et EDF est signée afin de lutter contre la précarité énergétique.
- Les colis préparés par M LACHOUQUE et offerts lors des visites aux aînés ont vu leurs prix légèrement réévalués en avril. Un sondage est mené pour le maintien des visites ou un banquet.

Patrimoine

- Des DPE complets sont demandés pour tous les logements locatifs communaux.

- Des fissures sur l'ancienne mairie et le bâtiment du Vival sont apparues. Après consultations d'expert, aucune urgence n'est signalée.

•Espace multisport

Une réunion bilan du nouvel équipement a eu lieu le 24 janvier avec les utilisateurs.

Au printemps de fortes pluies ont créé des fuites importantes suite à l'obstruction des crapaudines. Celles-ci ont donc été remplacées.

Les 2, 3 et 4 juin les finales départementales du Basket se sont déroulées à l'espace multisport.

DIVERS

Réorganisation des interventions du SDIS : le CIS de Marboz intervient sur l'est de Foissiat et le CIS de Montrevel à l'ouest. Le CPINI de Foissiat devient le SLIS (services locaux Incendie et Secours). Une subvention de 198€ est acceptée pour l'achat de 22 cagoules. Un poteau incendie Route de Malafretaz a été installé et une autre boucle de Corcelles a été réparé.

Tarif assainissement : le prix de l'abonnement reste à 20€ HT. La part variable passe de 1,5526€ le m³ à 1,5675€ le m³.

Harmonisation de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement sur le territoire GBA qui passe pour notre commune d'un forfait à 800€ à un forfait de 1500€ + 16,53€ du m² habitable.

INTERRA

Possibilité d'entrer au capital de la SPL (société publique local) INTERRA qui assistent les communes actionnaires dans leurs projets. Le conseil donne un avis favorable pour l'achat

de parts sociales pour un montant de 2 500€.

Installation d'une ostéopathe Sarah PALLAUD au pôle médical suite au départ de la réflexologue plantaire. Le Maire a apporté les archives à restaurer à l'école CONDE à Lyon au mois d'avril.

La commune est reconnue en castastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022.

SYNTHÈSE DES COMTES RENDUS DU 2^{ÈME} SEMESTRE 2023

TRAVAUX RUE DU STADE

En juillet, le conseil a choisi pour la mission SPS (Suivi Pour la Sécurité) la société APAVE pour un montant de 1 540 euros HT.

Après l'ouverture des plis en septembre, l'attribution du marché a été confiée à l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 304 799,50 € HT. Des stops ont été mis en place de façon définitive route de Lescheroux et route des Fontanettes.

Les travaux ont démarré le 6 novembre et incluent le désamiantage et la démolition de la Maison Maître, l'enlèvement de poteaux et l'exécution du chantier.

La circulation est possible les soirs et les week-ends.

Le mur des jeux de boules côté route a été démoli.

PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Le conseil réfléchit à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. L'entreprise BETEC a été retenue pour le diagnostic nécessaire de la charpente.

Une rencontre avec le SIEA, SBTP et INFRATECH s'est tenue au sujet des travaux de raccordement.

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt concurrent (AMI), le conseil retient la SEM LÉA pour l'exécution du chantier.

FINANCES

Plusieurs délibérations ont été votées par le Conseil Municipal concernant divers points :

- ajustements de crédits nécessaires pour terminer l'exercice 2023.
- admission en non-valeur d'impayés de loyers,
- remboursements de dégradations,
- durée d'amortissement des travaux effectués par le SIEA

- subvention SDIS pour du matériel

PROJETS IMMOBILIERS

Dynacité obtient l'accord pour l'achat d'un terrain communal en vue de bâtir 9 logements sociaux.

La SEMCODA envisage de vendre 5 appartements au Domaine du Lavoir. Lotissement Les Poëpes : en réponse au recours en annulation de la décision d'accord du Permis d'Aménager, Me Cordier, avocat qui représente la commune, a transmis le dossier ainsi qu'un mémoire complémentaire au tribunal administratif.

La Place du Carouge fera l'objet d'une restructuration future. Une rencontre avec les commerçants s'est tenue fin septembre 2023.

COMMISSIONS

VOIRIE :

L'enveloppe des travaux attribuée par GBA s'élève à 153 894 €. L'augmentation très conséquente des coûts impose à la Commission une priorisation des travaux les plus urgents, entre autres la reprise du chantier route de Laval / travaux route des Clermonts, de Quinte et des Orcières pour un montant de 72 202,61 € HT. En raison de la hausse des tarifs et des problèmes d'exécution des travaux, la commune réfléchit à la possibilité de sortir du groupement d'achat.

Les travaux des réseaux d'assainissement et eaux pluviales à l'école ont été réalisés.

Affaires scolaires, Communication : M. Pierrick DESGOUILLES a été nommé Directeur.

Une ATSEM a été recrutée pour la rentrée 2023 en remplacement de Véronique FAUSSABRY.

Le nouveau règlement est approuvé. Le programme pHARe (Programme de lutte contre le HARCèlement à l'Ecole) a été présenté aux familles.

Le résultat des évaluations en CP, CE1 et CM1 est supérieur à la moyenne nationale.

L'école accueille 171 élèves et profite du dynamisme du Sou des Ecoles, de Sucre d'Orge et du P'tit Resto qui sert 130 repas quotidiens. Ces associations sollicitent les familles pour les rejoindre.

La société BPRIM est retenue pour l'impression du bulletin, des calendriers et cartes de vœux pour un montant de 3 870 € TTC.

AFFAIRES SOCIALES :

Une formation Happy Tab'2 a été proposée du 25.09.2023 au 8.01.2024 pour le perfectionnement dans l'utilisation d'une tablette.

Le sondage mené par le CCAS auprès des aînés a fait apparaître une large préférence (71,5%) pour le maintien des visites (colis) plutôt qu'un repas.

AMÉNAGEMENT :

Fibre optique : les travaux sont en cours zones 2 et 3 (hors Nord-Est de la commune). La commercialisation aura lieu au premier trimestre 2024. De nouveaux équipements ont été installés : éclairages LED à l'intérieur de l'école, de la garderie et une partie de la mairie et nouvel ordinateur à la bibliothèque.

Un diagnostic de performance énergétique (DPE) a été effectué pour tous les logements communaux.

PATRIMOINE :

L'Espace Multisport s'est doté de films occultants dans la salle d'expression. Les assistantes maternelles du secteur de Montrevel utiliseront cette salle un mardi par mois.

Le parcours VTT N°9 proposé par GBA est validé.

Le choix des entreprises pour la rénovation du logement au-dessus de l'ancienne mairie est arrêté.

Un logement T2 reste disponible au Clos Chenevier.

Entrée au capital d'INTERRA

Le conseil valide l'entrée au capital d'INTERRA. Jean Luc PICARD est désigné délégué communal.

AMÉNAGEMENT

TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2023

Vestiaires et locaux du foot

La fin des travaux a eu lieu courant 2023.

L'ESFE dispose actuellement :

- de quatre vestiaires joueurs.
- de deux vestiaires arbitres.
- d'un local de rangement.
- d'un local pour les délégués.
- d'une buanderie.
- de sanitaires publics.
- d'un bureau.
- d'un auvent d'une surface de 200 m².

Sucre d'Orge

L'installation de la pompe à chaleur a permis de faire des économies importantes : la consommation électrique a été divisée par deux,

Fibre optique

Les travaux d'artères et de distribution sont terminés.

Le délai de commercialisation légal de trois mois est en cours avec une date de vente des abonnements à partir de fin mars 2024.

Une réunion publique aura lieu au cours du premier trimestre 2024.

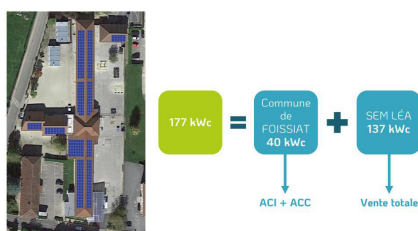
Pour toutes informations complémentaires vous pouvez aller sur le site : <http://reso-liain.fr/>

Panneaux photovoltaïques

Le conseil municipal a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école et de la cantine. C'est un projet qui va être piloté par la SEM LEA (Société d'Economie

Mixte Les Energies de l'Ain) émanation du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain).

Une partie de l'installation appartiendra à la commune d'une puis-



sance de 40 Kilowatts Crête (KWC) en autoconsommation pour l'école (ACI) et en autoconsommation collective (ACC) pour d'autres bâtiments communaux (Espace Multisport, Salle Polyvalente, Mairie, Caserne des pompiers, Salle Multimédia, Garderie).

L'autre partie d'une puissance de 137 KWC sera louée à la SEM LEA qui vendra la totalité de l'énergie produite à EDF.

Tennis

Les deux terrains de tennis extérieurs ont été rénovés.

La commune a financé une partie de l'investissement.

Autres travaux

Pendant les vacances d'été 2023 nous avons procédé au passage en éclairage LED du groupe scolaire, de la garderie périscolaire et d'une partie de la mairie.

En partenariat avec le SIEA (Syndicat Intercommunal, d'Electricité de

l'Ain) nous avons également prévu d'équiper les toits du groupe scolaire de panneaux photovoltaïques. Une partie produira de l'électricité auto-consommée par le groupe scolaire et la plus grande partie dont l'investissement sera porté par le SIEA et qui produira de l'électricité en auto-consommation collective permettant de réduire un peu les factures des autres bâtiments communaux. Les éclairages publics font également l'objet d'une étude pour un passage en éclairage LED.

PROJETS

Rénovation de la salle polyvalente.
Réaménagement de la place du village.

CONCLUSION

Dans notre commune beaucoup de locaux, pour lesquels les coûts de fonctionnement sont élevés (surtout l'énergie), sont mis à disposition gratuitement aux associations. C'est pourquoi nous demandons aux utilisateurs d'être vigilants :

- Eteindre l'éclairage à la fin des séances
- Ne pas utiliser de l'éclairage artificiel en plein jour
- Ne pas changer la programmation du chauffage
- Garder les portes et fenêtres fermées

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Christian BURTIN,
Adjoint à l'aménagement

COMMISSION AMÉNAGEMENT

Christian BURTIN (adjoint) ; Nathalie DUBOIS ; Jean-Louis FAVIER ; Guillaume HEUZE ; Yves MICHON ; Sylvie PEULET ; Bruno RENOU ; Patrice THETE ; Stéphanie TISSOT.

VOIRIE

Depuis le 01 janvier 2023 nous avons repris la compétence voirie avec l'appui d'un technicien de GBA (Grand Bourg Agglomération) et d'un groupement de commande pour les travaux. Compte tenu du résultat de l'appel d'offre ou de fortes augmentations ont été observées, nous n'avons réalisé que les travaux les plus urgents. La somme restante sera reportée au programme 2024 ou 2025.

1) PROGRAMME VOIRIE

▶ Le droit de tirage 2023	153895,00 €
▶ Le reliquat 2022	5216,00 €
▶ L'enveloppe totale 2023	159111,00 €

2) TRAVAUX RÉALISÉS

▶ Route de Quintes	45734,06 €
▶ Route des Clermonts	14825,45 €
▶ Route des Orcières	14926,01 €
▶ Point A Temps Automatique	11247,41 €
▶ Enrobé à froid	1000,00 €
▶ Signalisation vertical et horizontale	3639,39 €

Montant total 91372.22€



3) SIGNALÉTIQUE

Les panneaux de signalétique ont pris de la couleur

- ▶ **En jaune**
les commerçants, les artisans
- ▶ **En bleu clair**
les professions médicales
- ▶ **En vert**
les équipements sportifs
- ▶ **En bleu foncé**
les bâtiments communaux
- ▶ **En rouge**
la station d'épuration (Grand Bourg Agglomération)



4) TRAVAUX COMMUNE

Investissement :

▶ Empierrement	6000,00 €
▶ Achat vasques fleurissement	3321,60 €
▶ Achat pneus tracteur	1410,96 €
▶ Création de fossé	4631,00 €
▶ Modification réseaux à l'école	20000,00 €
▶ Achat matériel	1781,28 €
▶ Signalétique	1224,00 €

▶ Rigoleuse changement du rotor (fossé)	2320,28 €
▶ Vierge route de Montrevel en Bresse inscription	1345,54 €
▶ Croix de Grande Bellevavre	1500,00 €

Total 43534,66 €

Fonctionnement :

▶ Taillage des haies et arbres	5208,00 €
▶ Entretien du stade	6548,00 €
▶ Balayage	4000,00 €
▶ Entretien du matériel	10859,24 €

Total 26615,24 €

RUE DU STADE

Les travaux de la mise en sécurité de la rue du stade consistent à la création de trottoirs et de déplacements doux, à la limitation de la vitesse par des plateaux et chicanes et à la création de parkings. Pour cela la maison « Maitre » sera détruite et un sens unique de circulation sera instauré dans le sens sortant du bourg de Foissiat. En parallèle, afin de sécuriser le flot de véhicules entrant, il a été décidé de modifier deux carrefours sur la route de Lescheroux en implantant des « stops ». le premier à hauteur de la propriété Creuzet pour les véhicules arrivant de Lescheroux et l'autre à hauteur de la propriété Douillet pour les véhicules arrivant de la rue des Fontanettes. Nous espérons que ces modifications permettront de réduire la vitesse.

Les travaux ont commencé le 06 novembre 2023, le marché a été attribué à l'entreprise Roger Martin pour un montant de 365759,40 € TTC.

Quelques précisions à savoir

► Busage

Tout busage en bordure de voirie doit se faire avec des tuyaux de diamètre 300 (minimum) et une demande de travaux doit être faite à la mairie.

► Haies, Arbres, Clôture

Les personnes qui souhaitent planter une haie, installer une clôture

doivent demander un alignement en mairie. Selon l'article 671 du Code Civil, les distances de plantation sont, par rapport à la limite séparative des deux propriétés ou par rapport à la voie publique :

- De 2m pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m,
- De 0,50m pour les autres plantations (arbustes, haies).

Les particuliers sont dans l'obligation d'entretenir leur bois, arbres, arbustes et haies en bordure de route, par leur taille ou leur élagage. Les haies ne doivent pas dépasser la limite de propriété. Les branches d'arbres surplombant les routes et chemins à une hauteur de 5m doivent être élaguées.

COMMISSION VOIRIE

Membres de la Commission Voirie :

RENOUD Bruno, ANDRE Nicolas, BOUILLLOUX Didier, DAUJAT Samuel, HAMEL Philippe, HENRI Nadine, HEUZE Guillaume, PEULET Sylvie, BROYER Sébastien, CHOSSAT Patrick, DAUJAT Stéphane

GESTION DU PATRIMOINE



Voilà une année qui s'achève. L'Espace Multisport poursuit son rythme de croisière. Tout est désormais bien rôdé. Quelques modifications ont eu lieu concernant le planning élaboré fin juin avec les utilisateurs. Le club de basket étant en constante évolution d'effectifs, il n'était plus possible d'accueillir le club de Marboz. L'association de boxe de Saint Trivier de Courtes occupe toujours la salle d'expression et continue ses cours principalement avec de la boxe fitness.

Nouvellement, les assistantes maternelles de la commune occuperont un mardi matin par mois, pour commencer, la salle d'expression pour un temps de partage et activités avec les enfants, assistées d'une animatrice du pôle Bresse.

Le dernier week end de janvier l'ESFE a organisé pour la première fois son tradi-

tionnel tournoi jeunes en salle au gymnase. Ce fut une totale réussite.

De plus, un très bel événement s'est déroulé le 1er week end de juin dans l'Espace Multisport ; les finales féminines et masculines des championnats de l'Ain de Basket en catégories jeunes U13 à U18. Ce fut une réussite totale du vendredi soir au dimanche soir ou environ 2000 personnes ont fréquenté les lieux. Sur ces trois jours, la qualité des matchs et l'organisation parfaite du club local nous ont valu des retours positifs sur notre bel outil sportif.

Des adhésifs micro-perforés occultants ont été posés sur les vitrages de la salle d'expression afin d'offrir plus de discrétion pendant les cours.

Régulièrement la société SMC2, maître d'œuvre du bâtiment, organise des visites pour des collectivités publiques ou municipalités extérieures.

Nous avons réalisé les DPE de tous les appartements communaux. Des travaux seront planifiés pour mise en conformité.

Nous envisageons la rénovation de l'appartement T2 au-dessus de l'ancienne

mairie. Pour cela des devis ont été demandés aux artisans pour des travaux de réfection envisagés en 2024. Cette année les menuiseries de l'appartement Maison Louise ont toutes été changées par l'entreprise Buiron.

Un appartement T2 est actuellement disponible au-dessus de l'ancienne garderie au Clos du Chenevier. Sur les 19 appartements que nous possédons, 17 sont loués.

Des parcours de randonnées ont été balisés et fléchés sur la commune :

- 1) Un parcours randonnée de 21 kms
- 2) Un itinéraire VTT d'environ 27 kms sera tracé et balisé sur notre commune il reste à le finaliser avec GBA, tout sera consultable et disponible sur internet via les sites spécialisés et pour conclure sur ce sujet ces parcours sont intégrés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées).

En conclusion je ne peux que vous souhaiter le meilleur pour 2024.

Que cette nouvelle année soit belle, joyeuse, excellente et bien évidemment une bonne santé.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS

Le CCAS est composé de 8 membres du conseil municipal et de 8 bénévoles. Il est présidé par le Monsieur le Maire Jean-Luc PICARD. Le CCAS œuvre dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion, l'aide aux aînés, aux familles et aux personnes en difficulté. Sur orientation des assistants sociaux, le CCAS peut étudier des demandes d'aides financières.

Pour être mis en relation avec un professionnel de l'action sociale, un assistant social, ou avoir des renseignements sur vos droits ou vos démarches, vous pouvez contacter le 30 01 (Numéro gratuit) ou aller sur le site : www.ain.fr

Les Actions 2023

En 2023, vingt-deux équipes constituées d'élus et de bénévoles ont as-

suré des visites auprès des aînés de la commune âgés de 80 ans et plus. Lors de ces visites conviviales, ils ont pu leur remettre un colis d'anniversaire privilégiant les produits locaux. Un sondage a été réalisé auprès de nos aînés leur proposant le maintien des visites telles qu'elles se font depuis plusieurs années ou leur proposant la mise en place d'un repas annuel offert par le CCAS. Ils ont voté à 71.05% pour le maintien des visites (24.56% ont voté pour la mise en place d'un repas annuel et 4.39% sont sans avis). Les visites se poursuivront donc.

Le CCAS remercie l'ensemble des bénévoles et le personnel de la Maison de Retraite qui participe également à la distribution mensuelle de tartes auprès des résidents.

Depuis le 25 septembre 2023, 8 personnes suivent une formation gratuite leur permettant de se perfectionner dans l'utilisation de leur tablette. Cette formation « HAPPY TAB'2 » comporte 15 séances de deux heures. Elle est proposée par l'ADAPA et est financée par la CARSAT Rhône-Alpes.

Le Registre Communal des Personnes Vulnérables

Les personnes âgées et/ou fragiles (avec handicap ou problématique de santé), isolées et résidant à leur domicile désirant être inscrites sur ce registre doivent se faire connaître en Mairie. L'inscription permet de bénéficier notamment d'un suivi en cas d'événement particulier, par exemple d'être appelé pour vérifier que tout va bien en période de canicule.

COMPOSITION DU CCAS

Membres du Conseil Municipal : Christian BURTIN, Samuel DAUJAT, Sylvie FLOUR, Philippe HAMEL, Nadine HENRI, Aurélie JAILLET, Sylvie PEULET

Membres du Conseil d'Administration :

Nathalie CHAVANEL, Arlette CREUZET, Jean-Christophe DAUJAT, Catherine DUBOIS, Jean-Pierre FROMONT, Anne-Marie GIROUD, Monique GIROUD, Marie-Noëlle PIN.



Cimetière

TARIF DES CONCESSIONS

15 ans : 70 €
30 ans : 140 €
50 ans : 250 €

CAVURNE

15 ans : 200 €
30 ans : 400 €

COLOMBARIUMS

15 ans : 320 €
30 ans : 640 €

JARDINS DU SOUVENIR

Dispersion des cendres : 120 €
(plaque fournie)

Les actions du CCAS sont financées par les concessions du cimetière.



GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE



Dans le but de réduire la facture énergétique de la commune plusieurs actions ont été menées durant l'année 2023 :

Bâtiment garderie

- Les tubes d'éclairage fluorescent (énergivores) de la grande salle ont été remplacés par des tubes LED.

Ecole

- Les tubes d'éclairage fluorescent de toutes les classes (hormis les deux dernières construites en 2017) ont été remplacés par des tubes LED.

Mairie

- Les luminaires du secrétariat, de l'accueil et de la cuisine ont été changés pour passer à un éclairage LED.

Ces travaux permettent de diminuer par deux la consommation électrique.

PROJET

Une étude nous a été présentée par le SIEA qui consisterait à moderniser en totalité notre parc d'éclairage public en passant à 100 % LED. Le coût de cette modernisation est très élevé.

Afin de diminuer encore plus notre consommation énergétique d'autres projets sont à l'étude pour 2024.

MEMBRES DU BUREAU

Membres : Didier Bouilloux,
Philippe Hamel, Yves Michon,
Marie-Laure Puvilland,
Bruno Renoud, Christian Burtin.

ÉCOLE PUBLIQUE

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

7 classes accueillent 174 élèves âgés de 3 à 11 ans.

L'équipe enseignante a vu le départ d'Aurélié DELONGEAS en poste depuis 3 ans et directrice de l'école, sa demande de mise à disposition pour projet personnel ayant été acceptée.

M. Desgouilles Pierrick a pris en charge la direction de l'école ainsi que la classe des CM1. Il est complété par Mme Frias Laura.

En maternelle :

- Angélique Teppe, accompagnée de Fabienne Favre (ATSEM), a en charge la classe des PS/MS composée de 27 élèves
- Catherine Egleme, accompagnée de Fabienne Daujat (ATSEM), a en charge la classe des MS/GS composée de 27 élèves

En élémentaire :

- Séverine Bouilly a en charge la classe des CP composée de 27 élèves
- Laurence Bourgin a en charge la classe des CE1 composée de 22 élèves
- Michèle Allard a en charge la classe des CE2 composée de 23 élèves
- Pierrick Desgouilles, complété le lundi (jour de décharge de direction) par Mme Frias Laura, a en charge la classe des CM1 composée de 24 élèves
- Audrey Paya, complétée par Mme Gotteland Bouzon Anne-Laure les mardis et vendredis, a en charge la classe des CM2 composée de 24 élèves.

La propreté des locaux est assurée par Mesdames Fabienne Favre, Fabienne Daujat, Anaïs Fazilleau, Muriel Meunier et Sabrina Zanino.

L'année scolaire 2022-2023 a été une belle année, avec des projets d'envergure menés par l'équipe enseignante tels que le voyage scolaire à Lyon, le cycle vélo, les animations scientifiques proposées par ALTEC pour toutes les classes et le projet musique autour des contes.

L'année 2023 / 2024 sera tout aussi riche en projet : un cycle rugby en partenariat avec le club de Montrevel, une journée KAPLA avec des intervenants du centre Kapla de Lyon, des animations proposées dans le cadre des tablo'vert, une classe découverte de 2 jours pour les élèves de CP / CE1, la participation au Prix littéraire des Incorruptibles pour l'ensemble des classes, des projets Sciences en partenariat avec ALTEC, la labellisation GENERATION 2024 en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris...



L'équipe enseignante de Foissiat est très dynamique et les nombreux projets proposés aux élèves ne serait pas possible sans le soutien financier du Sou des écoles.

L'équipe enseignante tient à remercier les parents qui répondent présents pour accompagner et encadrer des ateliers, la mairie et les employés municipaux pour leur soutien et leur implication dans l'école, les associations comme le Sou des Ecoles, le P'tit resto et Sucre d'Orge qui travaillent pour le bien-être des élèves ainsi que les personnes qui interviennent auprès des enfants dans le cadre des accueils bibliothèque, des activités sportives....

Téléphone école publique :
04.74.52.38.65

Adresse mail :
ce.0011129x@ac-lyon.fr

SUCRE D'ORGE

Association Sucre d'Orge

Adresse : 247 rue du stade 01340 Foissiat

Tél : 04-74-52-35-18

Mail : sucredorge01@orange.fr

Contact : Anne-Sophie, Directrice
Rachël, Directrice adjointe.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page Facebook « Sucre d'Orge Foissiat »

L'association sucre d'Orge gère l'accueil Périscolaire et le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires). Elle organise également un mini camp et des sorties exceptionnelles tout au long de l'année. C'est une association loi 1901 constituée d'un bureau et d'un conseil d'administration géré par des bénévoles.

L'Adhésion à l'Association est de 22 € pour les résidents de Foissiat et de 27€ pour les communes Extérieures

Les enfants sont accueillis à partir du moment où ils sont scolarisés à l'école jusqu'à 12 ans. Tout au long de l'année ils sont encadrés par Anne Sophie, Rachël, Thibaut. Chaque mardi, Enzo, un intervenant en BJEPS APT propose aux enfants diverses initiations sportives. L'accueil périscolaire proposera durant l'année divers intervenants certains soirs (création de bijoux, mandala, échec...) La structure dispose de renforts animateurs BAFA sur les périodes de vacances scolaires. Nous accueillons régulièrement des stagiaires dans le cadre de leur scolarité.

Fonctionnement de l'accueil périscolaire :

- Du Lundi au Vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h00
- L'accueil est réservé aux enfants scolarisés à l'école de Foissiat. Les déplacements se font par groupe (maternelle et primaire)
- Le goûter est préparé et pris au centre

- Pas d'inscriptions au préalable.

Fonctionnement du centre de loisirs :

MERCREDI : DE 7H À 19H

- Accueil à la carte, (journée, demi-journée, avec ou sans repas...)
- Accueil des enfants scolarisés de 3 ans à 12 ans de Foissiat ou des communes extérieures ; un programme est envoyé pour chaque période.
- Inscriptions obligatoires jusqu'au lundi qui précède jusqu'à 19h
- Les repas sont pris au P'tit Resto via la société de restauration RPC.
- Nouveauté : une sortie exceptionnelle (hameau du père Noël, Touroparc, accrobranche...) sera proposée chaque trimestre.

VACANCES SCOLAIRES : DE 7H À 19H

- Accueil à la carte, (journée, demi-journée, avec ou sans repas...)
- Accueil des enfants scolarisés de 3 ans à 12 ans de Foissiat ou des communes extérieures
- Inscriptions obligatoires une semaine maximum avant le début des vacances
- Les repas sont pris au P'tit Resto

Des plannings sont établis pour les mercredis et vacances scolaires. Pour les vacances un planning pour les 3-6 ans et un pour les 6-12 ans avec des thèmes différents.

Au programme, de nombreuses animations telles que des activités manuelles, grands jeux, ateliers cuisine, jeux sportifs, ballade ainsi que de nombreuses sorties (baignade, bowling, cinéma, aquarium, sortie neige...)

Un mini camp de 4 ou 5 jours est proposé durant les vacances d'été aux enfants à partir de 8 ans. Le lieu et la thématique peuvent varier d'une année sur l'autre.



LA VIE COMMUNALE

L'association a adhéré au Label loisirs équitable ; des aides sont possibles pour les vacances et mercredis, en fonction de votre coefficient. N'hésitez pas à prendre contact avec nous

Aides et moyens de paiement :

Les règlements se font par chèque, espèces, chèque ANCV, CESU.
Les aides des CE, sont acceptées.



TARIFS 2023-2024

TARIFS PÉRISCOLAIRE		
	QF - 900	QF + 900
½ heure	1.00 €	1.15 €
Gouter	0.70 €	0.70 €

TARIFS CENTRE DE LOISIRS

TARIFS	CAF		MSA	
	QF < 900	QF > 900	QF < 900	QF > 900
½ journée	6,50 €	7 €	6,5 €	7 €
J + R	17,75 €	18,75 €	17,75 €	18,75 €
Repas	4,75 €	4,75 €	4,75 €	4,75 €
Sortie avec repas	19 €	20 €	19 €	20 €

Dates importantes

- ✓ **Quine LOTO**
10 Mars 2024
- ✓ **Vente de fleurs - fête des mères**
26 Mai 2024
- ✓ **Vente de fleurs - fête des pères**
16 Juin 2024
- ✓ **Guinguette des 40 ans de Sucre d'Orge :**
5 Juillet 2024
- ✓ **Assemblée Générale**
10 Septembre 2024
- ✓ **Kermesse**
21 septembre 2024
- Bourse Puériculture et Jouets**
20 Octobre 2024
Et pour finir l'année...
Vente de sapins :
6 Décembre 2024

MEMBRES DU BUREAU

Présidentes : MOREL Virginie
Trésorière : Alexandra VANHEMSHOOTE
Secrétaire : Olivia HELLEMANS et DEBORDE Lisa
Membres du bureau : Vanessa LAUREAU, LAMBERT Marie, Claire COMMARET, Karine GAGLIARDI, Raphaël LAUBER, Nicolas DESWELLE, Elodie CASU, Pauline BAILLY-BECHET, Yves GOUX

Représentantes de la commune :
Mmes DUBOIS et MERLIN

Fermeture du Centre de loisirs

En été : du 05/08/2024 au 25/08/2024

En hiver : à définir selon le calendrier de l'éducation nationale

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour tout autre renseignement. Nous vous accueillerons avec plaisir !

SOU DES ÉCOLES

Le Sou des écoles est une association de parents d'élèves qui se mobilise pour organiser des manifestations tout au long de l'année.

Sur la base des projets présentés par l'équipe enseignante l'association finance diverses activités éducatives et culturelles :

- Des intervenants professionnels permettent à plusieurs classes de découvrir des disciplines. Pour cette année la musique est à l'honneur.
- Des spectacles et des sorties : les JMF, atelier théâtre, musée, mais aussi un voyage scolaire.

Le sou des écoles offre une calculatrice aux élèves de CM2 lors de leur passage au collège.

L'association organise des manifestations importantes pour les enfants :

- La fête de Noël, le loto, le carnaval qui est toujours une fête conviviale où toute la famille peut participer,
- La fête de fin d'année permet à chaque élève de finir son année scolaire de manière festive après un spectacle de qualité préparé avec les enseignantes, les enfants profitent des châteaux gonflables et les parents du repas.

Le sou propose aussi une vente de tartes et un concours de pétanque destiné au plus grand nombre.

Merci à toutes et à tous, ainsi qu'à l'équipe enseignante, pour votre participation aux manifestations et votre aide.

Nous remercions vivement Céline BEREZIAT, Florian GUERRY, François MERLE et Raphaël REGE pour leurs années passées au sein du Sou des écoles et nous souhaitons la bienvenue à Cindy MICHELON, Audrey DAUJAT et Amarylis SAUCHAY.



Manifestations

- ✓ **Carnaval**
sam. 16 mars 2024
- ✓ **Vente de tartes**
06 et 07 avril 2024
- ✓ **Concours de pétanque**
jeu. 09 mai 2024
- ✓ **Fête de fin d'année**
ven. 28 juin 2024
- ✓ **Loto**
dim. 8 décembre 2024
- Arbre de Noël**
ven. 20 décembre 2024

NOUVEAU BUREAU : ÉLU À LA RENTRÉE SEPTEMBRE 2023

Jérémy BAVOUX et Jonathan MOREL : Co-président
Marion SALVADE : Trésorière
Célia MARQUENTOD : Trésorier adjoint
Kévin DAUJAT : Secrétaire
Chloée PHILIPPE : Secrétaire adjointe

Membres :

Audrey BAUD, Jonathan MOREL, Aurélien PONCIN,
Chloée PHILIPPE, Céline BEREZIAT, Nicolas CHARVET, Joffrey BERNARD,
Jérémy BAVOUX, Julien FAVIER, Thomas SAUCHAY, Alysée JAILLET,
Jérémy PONCIN, Audrey DAUJAT, Cindy MICHELON, Amarylis SAUCHAY.

LE P'TIT RESTO



Le restaurant scolaire « Le P'tit Resto » est une association gérée par des parents bénévoles qui prend en charge les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de l'école de Foissiat durant le temps périscolaire. Otilia FAUVET, Rachel LADRE, Murielle MEUNIER, Catherine VIVIER, Anne Sophie DUVERNE et Thibaut MAITRE sont présents pour encadrer et assurer le bon déroulement du temps de restauration.

Depuis Janvier 2020 pour assurer les repas des enfants, l'association fait appel à RPC de Manziat. RPC est une entreprise extérieure spécialisée dans la restauration scolaire.

Via un planning d'inscription sous le logiciel ROPACH, les parents peuvent en toute autonomie inscrire leur(s) enfant(s) à l'année, ou bien la veille avant 11h pour le lendemain et ainsi que le vendredi avant 11h pour le lundi.

Les enfants non-inscrits au préalable peuvent manger avec une majoration du repas.

« Le P'tit Resto » accueille les enfants du centre de loisirs Sucre d'Orge les mercredis et lors des vacances scolaires. Les inscriptions pour les repas se font directement auprès de la direction du centre de loisirs.

Depuis ce début d'année scolaire 2023/2024 en moyenne 135 repas par jours ont été servis. Lors de l'année scolaire précédente (2022/2023) nous avons servis 16998 repas.

Les Tarifs 2023/2024 sont identiques aux années précédentes soit 4.75€ pour les enfants et 5.75€ pour les adultes. Pour les enfants non-inscrits à l'avance le tarif est de 6.50€.

L'association continue son engagement via RPC dans le plan d'action visant à sensibiliser les enfants et les

parents sur l'origine et la qualité de l'alimentation avec les labels « Bio » et « Origine Française ». Il en est de même avec la loi Egalim qui est appliquée au sein de la cantine. Les menus sont accessibles via le logiciel ROPACH, également pour le centre de loisirs Sucre d'Orge

Si des personnes souhaitent rejoindre l'association n'hésitez pas à nous contacter, nous vous accueillons avec grand plaisir. (cantine.foissiat@gmail.com)

Manifestations 2022/2023

- Une vente de chocolats et une vente de fromages ouvertes à toute la population, ainsi que la Pasta Party ont été organisées.
- Réalisation du Loto en association avec Sucre d'Orge.
- Ces manifestations apportent une aide financière supplémentaire à l'association et permettent de maintenir un prix de repas maîtrisé.

Manifestations 2023/2024

- 17 Décembre 2023 Vente de chocolats
- 16 Février 2024 Vente de fromages
- 10 Mars 2024 Loto en association avec Sucre d'Orge
- 1^{er} Mai 2024 Pasta Party à la salle multimédia

COMPOSITION DU BUREAU

Bienvenue à : France MEUNIER, Mallory CURT, Clémence REGE et Benjamin LACHAUX.

Au revoir et merci à : Aurélie DELONGEAS, Emilie DOMPMARTIN, Sonia MOUTON et Nicolas MIR.

Co-présidents : Emmanuelle PAUGET et Clémence REGE
Vice-présidente : Yannick RUPANI
Trésorier : Alexia CONVERT
Trésorier Adjoint : Aurélie MICHEL
Secrétaire : Sophie GERAY
Membres : Ludivine CLERMIDY, Marine FARGUE, Coralie MONGET, Mallory CURT, Roseline GERAY, Virginie MOREL, France MEUNIER, Benjamin LACHAUX et Arnaud BEAUCOURT.



Composition du Bureau

Manifestations

- ✓ Vente de fromage (Comté / Morbier) Fin février 2022
- ✓ Pasta Party à la salle multimédia 1 mai 2022
- ✓ Vente de chocolats Décembre



BIBLIOTHÈQUE

Information générale

Le bureau :

Présidente : ANTHONIOZ Patricia

Trésorière : FAVIER Evelyne

Secrétaire : BILLOUD Sophie

Heures d'ouverture :

Mercredi : 15h - 17h sauf juillet et août

Samedi : 9h30 - 12h fermée pendant les vacances de Noël

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 1^{er} mars 2024 à 18 h à la bibliothèque.

Avec un fond d'environ 5000 livres, la bibliothèque offre un large choix aux lecteurs de tous âges.

L'inscription est gratuite et entraîne automatiquement celle de la médiathèque de Montrevel.

Il est également possible de commander des livres à la médiathèque, par le portail «Lectur'en vie» Ils arriveront à FOISSIAT par la navette.

Le département offre chaque année un livre aux enfants nés l'année précédente. En 2023 l'offre s'est élargie pour les enfants jusqu'à 3 ans et s'intitule «petits lecteurs».



En 2023, une douzaine de familles ont répondu à l'invitation proposée par Monique et Annie. Après une lecture d'un raconté tapis et un goûter, les enfants sont repartis avec 1 sac et le livre intitulé « ce livre est trop petit ». L'opération sera reconduite en 2024.

Une grainothèque a été installée à l'entrée et est ouverte à tous. Chacun peut venir échanger des graines de fleurs ou de légumes.

La bibliothèque accueille également chaque classe 1 fois par mois pour une lecture avec échange de livres.

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE FOISSIAT 2024

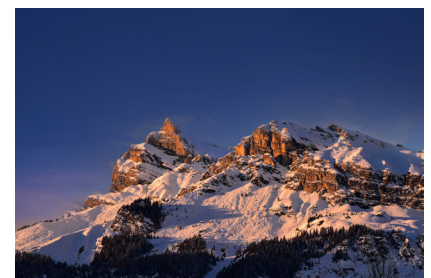
Cette exposition aura lieu le 25 et 26 mai 2024

Invité d'honneur photographe Jacques CORMARECHE

Thème : Chamois aindinois et bouquetins mauriennais



Et photographe Pierre BEUCOURT
Thème : Montagne



Jacques Cormarèche est un photographe autodidacte. Ces origines rurales lui ont permis de connaître, d'aimer et de respecter la nature.

Pour cette exposition, il a choisi de présenter des images de chamois et de bouquetins



COMITÉ DES FÊTES

Cette année encore a été une année riche pour le comité des fêtes. L'ensemble de nos manifestations classiques ont pu être réalisées,

- le Bal des conscrits en janvier
- la fête du cochon en février
- et la fête du village à laquelle nous sommes tous très attachés.

Cette vogue 2023 a connu un franc succès avec la soirée côtelettes, la course du lundi, et un magnifique feu d'artifice le dimanche soir. Une belle météo tout au long du week end et tout était au rendez vous pour passer un bon moment ensemble.

Une nouveauté pour notre association en avril avec l'organisation de la rencontre des Chorales La Galère de Bourg, et Luth en joie de St Trivier S/M. Cette soirée 2023 animée et riche permise par les contacts de Dédé sera reconduite en avril 2024 avec des chœurs différents.

Nous remercions Christelle St SULPICE et Cyril BADEZ qui quittent notre association. Merci pour leur engagement depuis plusieurs années au sein de l'association.

Des bénévoles engagés et volontaires c'est ce que sont l'ensemble des membres du comité, merci à tous.

Merci à tous les habitants de Foissiat de répondre présent à nos manifestations, bonne chance également à toutes les associations foissiatistes dans leurs projets divers et variés.

C'est avec un réel plaisir que l'ensemble du comité participe à l'animation du village.

Ludivine

TARIFS ET LOCATION DE MATÉRIEL

- Remorque frigo association 50 €
- Remorque frigo particulier 60 €

P. BALANDRAS / 06 62 10 52 74

- Cafetière 8€
- Plancha 120 X 40 - 50 €
- Toaster (tartines) 10 €
- Vaisselle (forfait 50 couverts) 16 €
- Couteau, cuillère, fourchette (forfait 50) 8 €

E.HENRI / 06 01 30 48 54

- Structure bâchée 80 € (50 € à la réservation)
- Tables 2,50 €
- Chaise seule 0,25 €

N.DUBOIS / 06 20 92 06 72

RÉSERVATION DU MATÉRIEL

- Pour les associations, merci de prévenir le plus tôt possible, les responsables pour réserver le matériel dont vous avez besoin pour vos manifestations. Rappel important : Merci de rendre le matériel propre et en état et de le ranger à sa place.

- Pour les particuliers les réservations pour la location se font auprès du responsable de matériel. Merci de rendre le matériel propre.

De plus nous vous informons que toute annulation qui sera effectué moins d'un mois avant la date de la manifestation, sera facturée à hauteur de 50% du montant total.



COMPOSITION DU BUREAU

Présidente : Ludivine CLERMIDY
Vice président : Vincent ESPOSITO
Secrétaire : Nathalie LONGERON
Secrétaire adjointe : Christiane DAUJAT
Trésorier : Alain DAUJAT
Trésorier adjoint : Marion DAUJAT

Membres :

Ballandras Philippe, Bouilloux Didier, Brevet Margot, Daujat Kévin, Dubois Nicolas, Gauthier Jean Luc, Gavand Benjamin, Henri Emmanuelle, Pin Sébastien, Schmitt Yannick, Tisserand Lionel, Veuillet Yoann, Renoud Bruno



LYRE BRESSANE



Si les années se suivent et se ressemblent, ça ne sera pas le cas pour la Lyre Bressane en 2024.

Ravis d'avoir pu fêter les 120 ans de l'association en juin dernier et d'accueillir sur ses rangs la nouvelle flûtiste Noémie Piroud, les musiciens ont désormais à cœur de préparer comme il se doit le festival de musique Bresse Revermont. Une véritable mission qui demandera à tous du temps et du travail. Dispatchés dans les diverses commissions et renforcés par certains foissiat, épaulés par le président du festival Didier Bouilloux, les musiciens de la lyre ont

pu lancer le gros projet d'une année, qui ne revient que tous les 11 ans. Nous espérons de tout cœur que la fête sera belle et que chacun en gardera un bon souvenir. Nous remercions tous les habitants qui oeuvreront pour la belle réussite du festival. N'hésitez pas à nous contacter si besoin via l'adresse mail : festivalfoissiat2024@gmail.com

Malgré cette année chargée, les principales sorties mais aussi les concerts sont maintenus. Nous vous invitons donc tous à venir nous écouter pour notre concert de printemps, le samedi 6 avril à la salle multimédia,

où nous aurons le plaisir de recevoir l'harmonie de Viriat.

Pour la troisième année consécutive, la lyre bressane participe à la location d'instruments pour les élèves de l'école de musique et nous sommes fiers de voir ces enfants prendre autant de plaisir. Nous espérons les voir à nos côtés très bientôt pour qu'eux aussi puissent animer les fêtes à Foissiat, répéter dans les quartiers ou encore profiter des bons moments qui remplissent nos week-ends musicaux dans le Jura.

Belle année à tous !



L'ÉCOLE DE MUSIQUE

A départ de cette 5^{ème} année de notre Ecole de musique, 51 élèves sont inscrits. Cela prouve bien que cette nouvelle offre culturelle à Foissiat est un réel besoin.

5 cours collectifs de formation musicale donnés par Mathilde, et 34 élèves se forment à 8 instruments différents (hautbois, flûte, clarinette, saxophone, trompette, baryton, trombone, et percussions) avec 7 professeurs.

L'an passé nous avons créé un orchestre junior dirigé par Nicolas. Il a eu l'occasion de se produire à Viriat lors d'une matinée dédiée aux orchestres de jeunes et à la Fête de la Musique. Vous apprécierez les moments d'écouter chanter ces jeunes au Concert de Noël du 17 décembre, les entendre à l'instrument lors d'une Audition à la Salle Multimédia le 24 mai et aussi à la Fête de la Musique le 14 juin.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Jean PONSARD
Vice président : Jean-Noël BLANC
Trésorier : Philippe DEBOST
Co-secrétaires : Véronique GONNU, Marion SALVADE
Membres : Johan COMAS, Jean-Christophe GAUTHERIN, Alexandra LAMURE, Marie MERLE, Maryline SAULNIER

Les élèves 2023/2024 en cour de formation musicale



Nous commençons à réfléchir à l'intégration du 1^{er} groupe des plus anciens élèves au sein de la Lyre Bressane.

Cette année sera encore une année riche en projets et en initiatives.

Nous vous souhaitons une excellente année 2024

ASSOCIATION 40 ANS

Banquet des classes 2024

Toute l'équipe co-présidée par Marylin et Alexandre, prépare activement le banquet des classes qui se déroulera le 3 et 4 mars 2024.

Les inscriptions seront ouvertes les 4 et 11 février 2024.

COMPOSITION DU BUREAU

Co-présidents : Alexandre Grefferat et Marylin Saulnier
Trésorier : Guillaume Drogue
Trésorier adjoint : Dorothée Pacquelet
Secrétaire : Sylvain Raymond





P'TIT DEJ

Dimanche 4 juin 2023 a été un jour spécial puisque le P'tit Dèj fêtait ses 20 ans.

Depuis 2002 nous avons soutenu 9 associations différentes, souvent en lien avec l'aide aux enfants malades et à chaque fois pour 2 années consécutives.

Docteur clown, Étoiles des neiges, Handisport ain, Ecole guide chien d'aveugle, Romans ferrari, Les petits cœurs, AZCO thérapie, Sourire d'enfant, Enfant de la lune

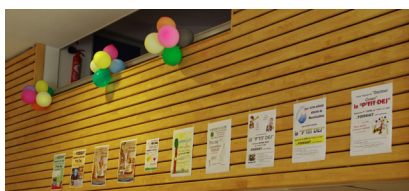
C'est l'association ENFANT'AIN qui a été choisi cette année et qui sera soutenue de nouveau lors du prochain P'tit Dèj le Dimanche 2 Juin 2024.

Des enfants, touchés par la maladie tant physiquement que moralement peuvent, grâce à Enfant'ain, partir avec leur famille en séjour, au concert ou autres parcs d'attraction par exemple, le temps d'oublier un peu leurs soucis quotidien.



Le P'tit Dèj c'est :

- environ 70 bénévoles
- 58 500 euros de dons reversés aux différentes associations
- 13 221 P'tit dej servis
- et 393 P'tit panier qui ont été emportés en 2021.



C'est aussi :

- des dons de la part d'associations pour la plupart locales
- des dons anonymes
- des participations de la part des commerces du village et des alentours

Les commerces et associations qui participent chaque année a notre manifestation ont partagé avec nous le verre de l'amitié lors de ce vingtième P'tit Dèj.

Le P'tit Dèj c'est donc de la solidarité et de la générosité

Que tous ceux qui ont donné la main à cette réussite soit remerciés.

Nous n'oublierons évidemment jamais celui sans qui rien ne serait arrivé.

C'était son idée et c'était une grande, bonne et belle Idée. La preuve s'est qu'elle est copiée aujourd'hui dans certains village du coin.

Une grande pensée donc à Jean Pierre et à tous ceux qui étaient là au début de cette magnifique aventure et sont partis bien trop tôt.

Merci encore à tous les bénévoles et les généreux donateurs



FLEURISSEMENT

Avec le festival de musique de 2024 le Président et les 32 bénévoles du comité, qui chaque saison s'improvisent jardiniers et se répartissent les tâches dans les 8 secteurs, peaufineront le fleurissement avec des idées nouvelles pour que le village soit encore plus attrayant.

D'ores et déjà certains massifs ont changés d'aspect avec de nouvelles plantations d'arbustes florifères de lavandes et de rosiers au Clos Fontanelle.

De nouveaux bacs Design, remplis de fleurs mellifères, ont été installés devant les commerces. Au pieds des arbres du Bourg un paillage de petits cailloux blancs et de pouzzolane a été mis en place.

Le président félicite tous les bénévoles pour le travail accompli toujours dans une ambiance bon enfant et remercie la municipalité pour la subvention et l'aide, si besoin, des employés municipaux.

Un petit bémol le comité ne peut plus collecter de vieux papiers par manque de local mais surtout à cause de la fluctuation des prix du papier qui n'est plus du tout rentable.



COMPOSITION DU BUREAU

Président : Georges ROBIN

Vices Présidents : Jean Michel EGLEME

Trésorier et adjointe : Gervais MILLET et André FERRANDI

Secrétaire et adjointe : Georgette ROBIN et Michèle DUBOIS

Coordonnateur : Bruno Renoud

SAPEURS POMPIERS

Début d'année 2023, le Centre de Première Interventions Non Intégré (CPINI) devient Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS).

Jessika JACQUET qui était sapeur pompier à Saint Didier d'Aussiat, vient féminiser l'effectif du Centre au 2 mai et Enzo SPINAZZE au 1er novembre.

En parallèle des quarante heures de Formation de Maintien des Aptitudes et de Perfectionnements des acquis, deux formations ont eu lieu au sein du Centre :

Une formation Départementale « Chef d'Agrès 1 Equipe Opérations Diverses » début juin, au SLIS de Foissiat avec l'aide du service formation du SDIS 01 et de formateurs de Montrevel et Foissiat. Après 4 jours de formation, huit stagiaires dont 3 de Foissiat ont validé le module.

Au mois d'avril une formation Appareil Respiratoire Isolant Protection en interne à laquelle 8 Sapeurs Pompiers ont aussi validé le module.

Lors du défi de Pentecôte organisé par le Comité des Fêtes le lundi 29 juin dernier, un Dispositif Prévisionnel de Secours a été tenu par 4 Sapeurs-Pompiers du Centre. La veille, un dispositif de sécurité a également été assuré par 6 Sapeurs-Pompiers à l'occasion du feu d'artifices.

Formations :

- Prompt Secours : Sébastien SPINAZZE
- Chef d'équipe protection : Kévin ROUX
- Chef d'agrès une équipe Opérations Diverses : Michael CURT, Alexandre SAULNIER et Benjamin GAVAND :
- Appareil Respiratoire Isolant ARI: Michael CURT, David GERBER, Charly GERMAIN, Hervé GIROUD, Cyril JOSSERAND, Eric LUZY, Arthur PIN et Francis ROUSSEAU ROGNOSA
- Accompagnateur de Proximité (accueil et aide à la formation des nouvelles recrues). Hervé GIROUD

Grades supérieurs:

- 1^{ère} classe: Sébastien SPINAZZE
- Caporal; Kévin ROUX
- Sergent: Benjamin GAVAND

- Grades remis par Monsieur le Maire lors de la cérémonie du 11 novembre.

Merci à toutes et tous pour votre implication au sein du Centre.

Interventions 2023:

- 56 au 1^{er} novembre.
- Secours à la Personne: 36
- Accidents voies public: 7
- Incendies: 3
- Opérations diverses: 10

Section Jeunes Sapeurs Pompiers de la Plaine Tonique 2023 2024

6 jeunes ont intégré la section dont Thimaël BORNEAT de Foissiat, Alyson GRANDEMANGE et Ambre PAUGET ont réussies leurs brevet et rejoindront le SLIS prochainement



AMICALE DES POMPIERS

L'année 2023 a démarré sportivement par une sortie sur plateau d'hauteville pour une journée ski qui s'est transformée en marche, faute de neige. Puis en février, changement des co-présidents, après 5 années passées à la présidence Ludovic Fontaine et Mickael Curt ont cédé leurs places à Cyril Josserand et Valentin Delore. Nous les remercions pour le travail effectué.

Les pompiers du centre ont participé à diverses activités sportives dont le parcours sportif cantonal qui a eu lieu à St Martin le Chatel au mois de mars et le championnat de l'ain de golf des SP.

Nous nous sommes retrouvés, pompiers actifs, retraités et leurs familles lors de notre journée détente le 14 juillet. Cette journée permet de garder du lien entre générations, et de passer un bon moment de convivialité.

Le début de l'automne a été marqué par notre fête de la bière «Acte 2», animé par le groupe local Les Pot'o roses. La réussite de cette seconde édition nous donne rendez-vous pour le 3^{ème} acte le samedi 12 octobre 2024.

L'amicale remercie l'ensemble des habitants de la commune ainsi que les commerçants pour l'accueil lors

de notre distribution de calendriers. Tous vos dons nous permettent, en complément des dotations de la commune, d'investir dans du nouveau matériel.

COMPOSITION DU BUREAU

Co-Présidente : Delore Valentin et Josserand Cyril

Trésorier : Daujat Stephane

Trésorier Adjoint : Germain Charly

Secrétaire : Pin Arthur

Contact :

amicale.pompier.foissiat@gmail.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Les 70 chasseurs ont pour mission la régulation des petits gibiers, des grands gibiers, et des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (nuisibles).

Le lièvre, ce petit gibier par excellence est très répandu sur notre territoire, il se chasse principalement au chien d'arrêt, mais peut être aussi chassé au chien courant, la femelle est appelée «Hase» et le mâle «Bouquin», les duels que l'ont peut apercevoir en période de reproduction sont appelés «Bouquinages» la femelle met bas au bout de 41 jours et donne naissance à 8 levrauts en moyenne par an avec des portées de 2 ou 3, ils naissent aveugles et à même le sol, le lièvre ne creuse pas de terrier on dit qu'il se «Gîte», il peut atteindre plus de 4kg à l'âge adulte.



Repas offert aux propriétaires terriens le dernier week-end de février



Fabrication de cochonnaille en octobre

Ball-trap et repas champêtre le premier week-end d'août



COMPOSITION DU BUREAU

Présidente : Georgette Robin georrobin@orange.fr Tel. 0624857646

Trésorier : Jean Louis Favier

Secrétaire et secrétaire adjoint : Vincent Egleme et Jean François Gavand

Responsable battue : Gérard Henri

DON DU SANG

Merci à tous les donneurs de sang !

Une belle collecte le 23/12/2022 avec 57 donneurs dont 3 nouveaux laissait présager une bonne mobilisation des donneurs en 2023. Force est de constater une baisse sensible des dons, puisque la moyenne par collecte est passée en 2022 à 41, contre 49 en 2020 et 2021. C'est un peu la même constatation pour les nouveaux donneurs : 2 seulement en 2022, contre 7 en 2020 et 11 en 2021. Ce résultat un peu amer a été une force supplémentaire pour les ambassadeurs du don de sang que nous sommes de continuer en 2023 notre travail de promotion, d'information et de fidélisation. Et ce dernier n'a pas été décevant, puisque les 3 collectes des 23 mars, 25 mai et 23 août, ont permis de recueillir 123 poches de sang et à 7 nouveaux jeunes donneurs de se présenter.



Un grand MERCI à tous les donneurs et donneuses ! Rien ne peut remplacer le sang humain, seul votre don a le pouvoir de sauver des vies ! Aujourd'hui, aucun traitement ni aucun médicament de synthèse ne peut substituer le sang humain. Il est donc très important de donner son sang. En 2024, les collectes auront lieu le **jeudi 29 février**, le **jeudi 16 mai**, le **mercredi 21 août** et le **jeudi 28 novembre**, de 16h à 19h à la salle Multimedia de Foissiat.

Réservez le créneau horaire qui vous convient via le site : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

ACTIVITES ET MANIFESTATIONS EN 2023

Extérieur

- Quelques membres de l'Amicale étaient présents à Ceyzériat le 18 mars lors de l'Assemblée Générale de France ADOT 01, dont le thème était la greffe rénale pédiatrique.
- Le samedi après-midi 16 septembre, nous avons participé au concours amical de pétanque de l'Union Départementale qui se déroulait cette année à Péronnas. Notre Amicale était bien représentée avec 7 doublettes. Ce rendez-vous annuel est un moment important d'échanges constructifs et instructifs entre les amicalistes de tout le département.
- Mardi 21 Novembre : 17 personnes de l'Amicale et leur proches ont participé à la promotion du sang en insistant à un match de basket de la JL Bourg en Bresse contre Ankara en coupe d'Europe.



Au niveau local

- La fête des gaufres au blé noir a retrouvé cette année sa forme initiale sur deux jours. Cette manifestation incontournable, qui a eu lieu le premier week-end d'avril, a remporté un franc succès et a été une réussite, pour la plus grande satisfaction de l'équipe organisatrice.
- L'Amicale était présente également sur la course nature du 1er mai à Foissiat. Outre la promotion et l'information, cette présence était aussi motivée par la collecte programmée

quelques jours plus tard, le 25 mai.

- Les membres de l'Amicale et leurs conjoints (tes) se sont retrouvés le samedi 10 juin pour la journée détente annuelle. Ce moment convivial et fort sympathique, est aussi l'occasion d'inviter et de remercier les personnes qui viennent gentiment donner de leur temps lors de la fête des gaufres.



- Une nouvelle action de promotion a eu lieu le dimanche matin 20 août sur la place du village à Foissiat, quelques jours avant la collecte prévue le 23 août.
- Nous étions aussi présents à Etrez et Foissiat, au mois de septembre, lors du forum des associations, pour nous faire connaître, informer et surtout susciter des vocations à être donneur de sang : notre adage étant, « en parler, c'est déjà motiver ! ».
- Le dimanche 22 octobre marquait le retour de notre concours de coince après 3 années d'absence. Même si les joueuses et joueurs n'ont pas répondu présents en grand nombre, ce fut néanmoins un bel après-midi de retrouvailles à la salle des fêtes d'Etrez

Place maintenant à l'année 2024, que l'ensemble de l'Amicale vous souhaite belle, sereine et agréable. Prenez bien soin de vous, ne gardez que le positif de ce qui se passe autour de vous et dans le Monde, et au plaisir de vous revoir toutes et tous très vite et en bonne santé morale et physique sur nos manifestations et aux collectes de Sang.



- ✓ **Opération « Les Rois de la galette »** pour l'Epiphanie en janvier avec une collection de fèves à l'effigie du Don du sang avec la collaboration de la Boulangerie Maître de Foissiat.
- ✓ **Assemblée Générale** vendredi 23/02 à 20 h à la Salle Polyvalente de Foissiat.
- ✓ **Fête des Gaufres** samedi et dimanche 23 et 24 mars à la salle polyvalente de Foissiat.
- ✓ **Concours de coinche** : dimanche 20 octobre à la salle des fêtes d'Etrez
- ✓ **Congrès National des Donneurs de Sang Bénévoles** : 9 au 11 Mai à Ainterexpo à Bourg en Bresse

Coordonnées : Mme Aurélie JAILLET
Présidente de l'Amicale 06 10 90 42 82 - aurelie.jaillet01@orange.fr

LIGUE CONTRE LE CANCER



LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE L'AIN

56, rue Bourgmayer
01000 BOURG en BRESSE
Tel : 04.74.22.58.96

Cette année la randonnée pédestre était organisée dans notre commune sur de beaux parcours préparés avec l'aide des Semelles Fumantes, malgré la pluie qui à sans doute retenu un certain nombre de marcheurs nous avons enregistré 210 participants.



Un grand merci à la société de chasse pour la mise à disposition de ses locaux. L'opération choucroute fut de nouveau un succès avec 1225 parts distribuées sur les quatre points de traits, dont 338 parts à Foissiat.

Nos remerciements à la commune pour la subvention de 165 euros et à vous tous qui par vos participations

diverses dons, quêtes, marches et choucroute soutenez nos actions. Pour cette année vos dons s'élèvent à 940 euros, et une quête décès de 525 €.

L'assemblée générale cantonale se déroulera à Foissiat fin février début mars, les dates restent à définir en fonction de la disponibilité des chercheurs. Celles ci seront communiquées dans la presse.

Ces assemblées sont ouvertes à tous et les interventions des chercheurs toujours très intéressantes sachant que les bénéfices de nos manifestations sont reversés au centre de recherche en cancérologie du Centre Léon Bérard et aux Hopitaux Lyon Sud et l'aide aux malades.

Nous reprendrons nos interventions dans les classes de CM1 et CM2 afin d'informer les élèves sur les dangers et les méfaits du tabac.



- ✓ **Randonnée pédestre** à Montrevel le 7 avril
- ✓ **Opération choucroute** le 8 octobre

COMPOSITION

Les délégués : Françoise Burtin, Claudette Luzy, Christiane Favier et Daniel Giroud restent à votre disposition et si vous êtes sensibilisé à cette cause n'hésitez pas à nous rejoindre.

BASKET CLUB

L'assemblée générale du 23 juin 2023 est venue clôturer la saison 2022-2023. Le bilan est très encourageant, toutes les équipes ont profité de l'Espace Multi-Sports sur la saison complète.

Les résultats de la saison 2022-2023 sont très satisfaisants avec notamment la victoire pour la deuxième fois consécutive des U18 filles lors des finales départementales 3ème série et le très bon parcours des U13 filles, qui elles sont vice-championnes de l'Ain en 1ère série. Félicitations à ces deux équipes pour leurs parcours tout au long de la saison.

Le Comité Départemental de l'Ain de Basket a cette année confié au club de Foissiat l'organisation des finales départementales jeunes de U13 à U18 garçons et filles en 1ère série. Lors du week-end du 03 & 04 juin 2023, douze matchs se sont déroulés dans la bonne humeur et le respect des adversaires. Les supporters des clubs respectifs sont venus nombreux encourager les équipes et mettre l'Espace Multi-Sports en ébullition. Un grand merci aux membres du club, joueurs(ses) et bénévoles venus apporter leur aide afin que ce week-end de fête soit réussi.

Le nombre de licenciés étant en croissance, un deuxième apprenti, Loris DEPAY, est arrivé en cours de saison. Enzo GUILLERMINET et Loris DEPAY assurent les entraînements auprès des jeunes joueurs(ses) et participent à l'organisation des différentes manifestations du club, comme la matinée « Père Noël », la sortie JL ou la mise en place des tournois.

Pour la saison 2023-2024, le basket fitness et le basket loisir sont reconduits. Au total 11 équipes sont engagées et pour la 1ère fois une équipe sénior masculine portera les couleurs de FOISSIAT BASKET. Tout nos encouragements à cette nouvelle équipe.

L'école de Baby Basket avec 4 joueurs (ses)

- 2 équipes U 9 mixte avec 15 joueurs (ses)
- 3 équipes U11 mixte avec 18 joueurs (ses)
- 1 équipe U 13 mixte avec 9 joueurs(ses)
- 1 équipe U15 masculine avec 7 joueurs
- 1 équipe U15 féminine avec 10 joueuses
- 1 équipe U18 féminine avec 8 joueuses
- 1 équipe sénior féminine en entente avec le club d'Attignat
- 1 équipe sénior masculine

Si la pratique du Basket vous intéresse en tant que joueurs, encadrants, bénévoles venez nous rejoindre.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06.78.36.31.67 ou 06.20.26.39.50

Facebook :

<https://www.facebook.com/Basket-CLUB-Foissiat-784916414892351>



COMPOSITION DU BUREAU

Président : Thierry ROYER
Trésorière : Sylvie PAUGET
Secrétaire : Sophie GONZATO

Vice-présidente : Angélique LARME
Trésorière adjointe : Christelle PIN
Correspondante : Sylvie PAUGET

Membres : Sophie GERAY, Véronique GONNU, Florence BREJON, Emilie VEILLE, Clémence VILLARD, Pierre- Albert JOUVENT, Bernard PAUGET et Judicaël LAURENT.

Manifestations

✓ **Sortie JL BOURG EN BRESSE**

13 ou 14 janvier 2024

✓ **Vente de brioches**
dimanche 18 février 2024

✓ **Tournoi**
samedi 15 juin 2024

✓ **Concert Bal**
samedi 31 août 2024

✓ **Tartiflette :**
samedi 09 novembre 2024

ESFE

L'ESFE TOURNÉE VERS L'AVENIR !

La saison 2022 – 2023 fût ponctuée par un coup de sifflet final marquant le retour du club au niveau district (D1), après 2 saisons en régional 3.

Lors de l'assemblée générale de juin, 2 sentiments habitaient l'esprit des membres de l'ESFE et ses amis : s'il est légitime de considérer les 20 dernières années comme extrêmement positives, marquées notamment par un nombre de licenciés croissant, l'accès à des équipements de haute qualité, et des résultats sportifs exceptionnels, (4 accessions au niveaux supérieurs et 1 titre de champion de l'Ain), il est dans le même temps nécessaire d'être résolument tournée vers les 20 prochaines années.

C'est dans ce contexte que le club a annoncé la nomination d'un nouveau coach principal pour l'effectif sénior, en la personne de Dominique Pobel, bien connu de l'ESFE, pour avoir contribué 10 années auparavant à la montée en puissance du club et d'une génération de joueur.

Bien accompagné par Ahmed Mesgui, coach adjoint, ainsi que Jeremy Bouiloux, Jean-Philippe Zanol et Hervé



Brodard en équipes 2 et 3, l'objectif est clairement de faire éclore et consolider une nouvelle et belle génération de joueur issue du club, ou des villages alentours.

L'intégration des jeunes U18 aux entraînements quand cela est possible, l'implication dans notre entente sportive de BTF, l'accueil des rencontres au stades de Foissiat et Etrez, sont autant de briques à assembler pour construire l'avenir.

De nombreux jeunes de Foissiat et Bresse Vallon composent l'effectif des catégories U13, U15, U18 de BTF. Robin Bessard, membre de l'ESFE et en

charge de l'organisation des stages jeunes, assure aussi le coaching des U18 ! ?

Du côté des plus jeunes, pas moins de 5 équipes évoluent en U7, U9 et U11, lors de plateaux et tournois organisés avec les clubs voisins, dans une ambiance bienveillante et conviviale, l'occasion de pratiquer le football dans des conditions saines et idéales pour nos enfants.



GYM TONIC YOGA

L'association (ex Gym volontaire) a fêté son 50ème anniversaire lors du repas de fin de saison. Elle a bien évolué avec la mise en place de cours de YOGA et GYM ENFANTS qui se déroulent aujourd'hui dans la nouvelle salle d'expression du gymnase.

LES COURS SE SONT DÉROULÉS AUX MÊMES JOURS ET HORAIRES :

GYM :

- Mercredi (cours dynamique) 20h15 – 21h15
- Vendredi (cours séniors) 9h30 – 10h30 (53 licenciés pour les 2 cours)
- Samedi : 15 enfants répartis sur 2 cours : 9h 30 – 10h 15 : enfants de plus de 3 ans
10h30 – 11h15 : enfants de moins de 3 ans
- Les cours sont assurés par Ioana DANANCHER

YOGA :

- Mardi 16h – 17h et 17h 15 – 18h 15
- Jeudi 18h15 – 19h 15 et 19h 30 – 20h30 (60 licenciés pour les 4 cours assurés par Tiphaine SIMORRE depuis Janvier 2022)

Du changement à la rentrée de septembre 2023 : un nouvel enseignant, Eric TRONTIN, a remplacé Tiphaine. Il enseigne le Yoga de l'Energie Ha-tha Yoga / Méditation. Il intervient uniquement le jeudi aux horaires suivants :
10h 30 – 11h 30 / 16h 30 – 17h 30 / 17h 45 – 18h 45 / 19h – 20h

Une sortie bowling avec buffet dînatoire a réuni 47 personnes le 17 février. La saison s'est terminée le mercredi 21 juin. Une randonnée dans la commune suivie d'un casse croûte convivial à la Salle polyvalente où ont

rassemblé près de 58 licenciés qui étaient au rendez-vous pour souffler les 50 bougies.

Bonne année sportive et remerciements à la municipalité pour son soutien.

COMPOSITION DU BUREAU

Co-présidentes : Monique GIROUD et Véronique RUDE
Trésorière : Annie EGLEME
Secrétaire : Marie Noëlle PIN
Membres : Carole PAUGE, Sylvie FLOUR, Annick DAUJAT, Chantal CORDIER, Mireille PONCIN, Annie BAUDET, Marie Annick PONCIN, Florence BREJON

CLUB DES SUPPORTERS

Le club des supporters créé il y a maintenant plus de 30 ans continue sa mission de soutenir les associations sportives de la commune que ce soit avec l'achat de matériel ou de tenues.

Comme chaque année, notre association organise la course nature du 1er mai avec 2 circuits (8 et 17km) et également une matinée huitres au mois de décembre avec vente de bourriches et dégustation sur place.

Nos concours de pronostics, portant sur les matchs de l'ESFE se poursuivent grâce au soutien fidèle des artisans et commerçants de la commune. Les coupons sont disponibles chaque semaine dans les 2 restaurants du village ainsi qu'au stade avant les matchs à domicile.

Notre association renouvelle sa demande aux différentes associations sportives de la commune de faire passer leurs besoins en matériel ou vêtements.

Le club souhaite la bienvenue à Mickael CORRAND et Samuel DAUJAT et remercie pour leurs nombreuses années au sein du club Baptiste SAUCHAY et Xavier HENRI.



COMPOSITION DU BUREAU

Co-présidentes : Virginie SAUCHAY et Angeline JOSSERAND
Vice-président : Arnaud BERTHET
Trésorier : Thibault CORDIER
Trésorière Adjointe : Laëtitia VELON
Secrétaire : Alexandre PIN

TENNIS CLUB

En 1983, Yannick Noah gagnait le tournoi de Roland Garros ! Cette année-là Foissiat inaugurait ses 2 courts tennis extérieurs !

Plusieurs Présidents et Présidentes se sont succédés, et en 2023, le Club a fêté ses 40 ans d'existence !

Nous comptons actuellement 70 adhérents tennis et badminton confondus ! Depuis 2022, nous sommes ravis de pouvoir les accueillir au sein de l'Espace Multisport qui nous permet maintenant de pratiquer notre sport toute l'année.

Grâce à cet Espace Multisport, nous avons pu mettre en place des cours de tennis dispensés tous les lundis avec un Professeur Thibaut Lafèche. Le Club est affilié à la Fédération Française de Tennis, ce qui permet aux licenciés de tennis de jouer en compétition individuelle ou en équipe. Depuis plusieurs années l'équipe féminine est engagée pour le Championnat de l'Ain.

Le badminton se pratique seulement en loisirs.

Tarifs Individuels

- 65 Euros Licence compétition ou loisirs, courts intérieur et extérieurs
- 35 Euros Adhésion Loisirs, courts extérieurs uniquement
- 5 Euros l'heure sur invitation d'un licencié
- 20 Euros badminton loisirs uniquement

Cours tous les Lundis (sauf vacances scolaires)

- 17h30 Femmes 1^{er} Groupe
- 18h30 Enfants
- 19h30 Femmes 2^{ème} Groupe
- 20h30 Hommes



Tarifs pour 30 h de cours (licence et cours compris)

- 210 Euros Enfants
- 300 Euros Adultes

RENSEIGNEMENTS

tennisfoissiat01@gmail.com
Tennis Cécile Bertholat 06 20 42 75 62
Badminton Christophe Bouvard
06 26 55 28 88

COMPOSITION DU BUREAU

Co-Présidentes : Cécile Bertholat, Sandrine Renoud
Co-Trésoriers : Franck Bouvard, Catherine Bozon
Secrétaire : Marie-Jeanne Grézaud
Membres : Ivonne Meij, Anny Favier, Claudine Comas, Christophe Bouvard, Christophe Bourgin, Christian Burtin, Christiane Poncin



ART.COM

L'Union Commerciale de Foissiat « ART.COM », présidé par 2 co-présidents, un commerçant et un artisan, regroupe aujourd'hui environ une vingtaine d'adhérents. Sur la commune plus de 60 entreprises et commerces sont référencés.

Grâce à une activité économique soutenue et dynamique, un certain nombre d'entreprises et de commerces ont vu le jour ces dernières années. D'autres viendront les rejoindre courant 2024.

Nos commerces et entreprises locales emploient à ce jour environ 250 personnes qui habitent la commune

ou viennent de différentes communes environnantes.

Pour véhiculer le dynamisme de la commune, ART.COM adhère à l'association CHEQUE TONIC de Montrevel en Bresse, qui regroupe aujourd'hui six unions commerciales.

Le principe de CHEQUE TONIC :

des chèques cadeaux sont offerts par les entreprises locales à leurs propres salariés afin de consommer « local ».

ART.COM organise chaque premier samedi de décembre, les illuminations de Noël avec sa soirée marrons chauds, ses tartines de fromage fort, son vin chaud...

Après une longue période pendant laquelle le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation de cette manifestation, nous avons pu relancer ce moment de convivialité en 2022. En 2023, la manifestation n'a pas pu se dérouler, pour différentes raisons. Nous espérons vous revoir en 2024, de manière encore plus conviviale!!!»

Si vous êtes nouvellement installé professionnellement sur la commune, vous pouvez prendre contact auprès de :

Guillaume HEUZE 07 71 10 66 03
Thierry PEULET 06 78 46 97 92

SPORT BOULES



Les jeux de pétanque se déroulent les jeudis après-midi sur le terrain gravé à l'entrée du boulodrome d'avril à octobre.

Les entraînements des boulistes se déroulent sur le boulodrome les vendredis après-midi pendant la belle saison, et les lundis, jeudis et vendredis après-midi en hiver dans les boulodromes couverts des environs.

Possibilité de pratiquer le sport boules adapté aux capacités de chacun, en compétition ou en loisirs.

La saison a bien démarré avec des effectifs plutôt à la hausse; l'Amicale Boules compte 70 licenciés tous vétérans : 39 boulistes à la lyonnaise et 31 pétanqueurs.

Du 1^{er} mai au 31 août, les boulistes participent aux concours organisés en championnat par les Jeunes Vétérans Boulistes du secteur 13. Cette année encore, ils avaient lieu chaque mardi des mois de mai à août de 9 heures à 16 heures.

Le concours de pétanque en semi-nocturne du vendredi de la Vogue au stade a été une belle réussite (88 doublettes).

Si vous souhaitez essayer la boule lyonnaise ou la pétanque, venez nous rencontrer sur notre agréable boulodrome dans un cadre verdoyant, et partager avec nous en toute convivialité, une partie de boules dans l'atmosphère d'un clos chargée de paix et de fraternité.



Bilan de la saison 2022/2023

Belle réussite du concours de belote coïncée du 29 janvier 2023 avec 104 doublettes.

Le concours vétérans en quadrettes du 13 avril 2023 a remporté de nouveau un grand succès et les 210 joueurs ont apprécié à la pause la délicieuse paëlla.



COMPOSITION DU BUREAU

Président : Bernard Vacle
Secrétaire : Jean-Paul Bozon
Trésorier : Dominique Huot
Trésorier adjoint : Patrick Frère
Membres : Joël Bernard, Marie-Thérèse Bouvard, Marc Fontaine, Serge Giroud, Yvon Gourlot, Armand Janaudy, Jean-Louis Josserand, Serge Josserand.



Manifestations

- ✓ **Concours de belote coïncée**
Dim. 28 janvier, 13h30
- ✓ **Concours quadrettes vétérans**
Repas midi paëlla
Jeudi 11 avril, 9h30
- ✓ **Concours de pétanque semi-nocturne de la Vogue**
Vendredi 17 mai, 16h
- ✓ **Journée détente et concours sociétaires**
Sam. 4 septembre, 9h30

ANCIENS COMBATTANTS

Le 8 Mai et le 11 Novembre sont des dates à ne pas oublier.

C'est pour cela que Les Anciens Combattants de FOISSIAT répondent présent au pied du monument aux morts de la commune, pour ne jamais oublier les sacrifices fait par nos Anciens pour rester libre.

2023 encore, a vu deux belles cérémonies suivies d'un repas de cohésion.

Malheureusement d'années en années, nos rangs s'éclaircissent, alors si vous êtes titulaire de la carte du Combattant et de par le fait, de la Croix du Combattant au titre de n'importe quelle OPération EXtérieure, venez nous rejoindre en prenant contact avec le Président de l'Association des Anciens Combattants de FOISSIAT, Monsieur Gabriel BURTIN



FNACA



Le comité cantonal de la FNACA de Montrevel-en-Bresse. Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie

Les effectifs de la FNACA sont inexorablement en baisse.

Dans l'Ain, ils s'élèvent à 4002 adhérents dont 969 adhérentes.

Pour le Canton de Montrevel on dénombre 219 adhérents dont 60 adhérentes

Pour Foissiat, il y a 28 adhérents dont 10 adhérentes

La FNACA de Montrevel organise un couscous en février et un méchoui en juin.

Les adhérents continuent de commémorer le 11 novembre 1918, le 8 mai 1945 et le 19 mars 1962 car ne pas participer c'est oublier !!

Nos activités semblent repartir, certaines ont déjà eu lieu :

Vendredi 15 octobre 2021
Assemblée Générale à St Martin le Châtel

Dimanche 5 décembre 2021
Matinée dansante à Attignat

Date ?

- ✓ **Couscous à Jayat**
Samedi 10 février 2022
Samedi 19 mars 2022
- ✓ **Commémoration du 19 mars 1962 à Foissiat et dans le canton**
Jeudi 23 juin 2022
- ✓ **Méchoui à Jayat**
Octobre 2022
- ✓ **Réunion des adhérentes** (à finaliser)
- ✓ **Vendredi 16 octobre**
Assemblée Générale

Manifestations FNACA

GROUPEMENT PAROISSIAL

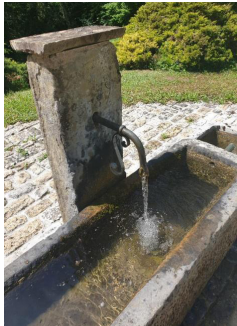
La paroisse c'est « la fontaine du village où chacun peut venir s'abreuver » disait le pape St Jean XXIII.

Au cœur le Bresse, le groupement paroissial d'Attignat-Montrevel-en-Bresse-St Trivier-de-Courtes est un lieu où tous peuvent être accueillis, écoutés, accompagnés, nourris, resourcés...

*Cette page vous présente la vie de la communauté paroissiale, sa vitalité, ses propositions.

VENEZ A NOTRE RENCONTRE ! VOUS ETES LES BIENVENUS !

Père Pierre-Yves Monnoyeur, curé
Père Brel-Franck LOUBAYI vicaire



Liturgie :

Messe le dimanche à 10h30 à Montrevel, 9h dans différentes églises du Groupement Paroissial à tour de rôle - le samedi à 18h30 dans différentes églises : consulter le site internet ou le Lien Fraternel : animateurs chants, organistes et instruments de musique... un groupe de Servants d'autel et Servantes de Marie encadré.

Messes en semaine à Montrevel, Cuét et dans les différents Ehpad avec l'aide de paroissiens : consulter le Lien Fraternel pour les lieux et horaires.

Découvrir et faire grandir sa Foi :

avec la catéchèse pour les enfants, l'aumônerie pour les collégiens et un groupe de 18/25 ans ; des



propositions de formations pour adultes au long de l'année, avec le Catéchuménat qui accompagne le cheminement d'adultes vers les sacrements qui peuvent être reçus à tout âge.

Groupe Emmaüs pour lire, méditer et prier la bible tous les 15 jours.
Antenne du Secours Catholique : permanence tous les jeudis matins.
Le Mouvement chrétien des retraités (MCR) : échanges fraternels mensuels.
Le Mouvement des Chrétiens en Monde Rural (CMR) : rencontre mensuelle.



Vie de la communauté : Service d'Accueil, Secrétariat du mardi au samedi de 9h30 à 12h par des personnes qui seront heureuses de vous accueillir et de vous renseigner par tél, courriel.

Lien Fraternel disponible chaque fin de semaine au fond des principales églises ouvertes et sur les panneaux d'affichage, et peut être envoyé régulièrement par mail à la demande.

Sacrements de baptême ou mariage à demander 3, 6 mois voir 1 an pour les mariages et accompagnés par les prêtres et des chrétiens comme l'accompagnement de la célébration des funérailles. En 2022, 21 mariages, 130 funérailles et 101 baptêmes ont été accompagnés par des chrétiens et célébrés.

Sanctuaire St Pierre Chanel à Cuét accueille différents groupes à la journée qui peuvent profiter du cadre magnifique.



La Fête annuelle se déroule chaque fin Avril, le 27 avril 2024 avec la participation de la Communauté Océanienne.

Art Culture et Foi

26 églises et 1 chapelle composent notre Groupement.

Nos églises permettent aux talents musicaux de se manifester portés par la dimension sacrée du bâtiment.

Le Musée de Cuét retrace la vie et la culture des Océaniens à Futuna.

Pour tout renseignements, Accueil du Groupement Paroissial, ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h.

10 rue de l'église - 01340 Montrevel
Tél : 04 74 30 80 50 accueil@paroisse-montrevel.fr
<https://www.paroisse-montrevel.fr>



CLUB DES RETRAITÉS

Les réunions bimensuelles du jeudi

Ont démarré le 14 septembre 2023 avec environ 40 personnes venues se détendre en jouant aux jeux habituels : cartes – scrabble – triomino, rummikub, et si le temps est propice, marche et boules pour se rejoindre pour la collation en fin d'après-midi. L'effectif est stable: 84 adhérents à la fin de la dernière saison.

La saison s'achèvera le 30 mai 2024.

Le vendredi après-midi chaque semaine est consacré au scrabble en duplicate :

Le tirage est fait par l'arbitre. Chaque joueur joue tous les coups de la partie avec son propre jeu de manière individuelle. Il n'y a plus de hasard du tirage, puisque les joueurs ont toujours à chaque coup la même grille et les mêmes lettres.



Un atelier créatif a été créé par les petites mains du club le lundi après-midi (ouvert à tout public):

Bricolage-broderie-couture-tricot-crochet-canevas-collage-cartonnage-feutrage.



Création de déco perso ou de fête, conseils pour réaliser des objets déco.

Travail de différentes matières en laissant parler son imagination et la partager avec le groupe.

Apportez son matériel et ses idées, et venez réaliser votre projet au sein du groupe en toute convivialité en passant un bon après-midi ensemble.

Le concours de coinche

Du 9 novembre 2022 a vu s'affronter 76 doublettes et le concours de coinche du 13 mars 2023 122 doublettes.

Les repas de la saison :

Journée détente ensoleillée début juillet avec un repas servi le midi pour 70 personnes et des jeux divers l'après-midi.



Noël avec tous les adhérents : 65 personnes en 2022 à la salle multimédia décorée par les petites mains du club. Un repas après l'Assemblée Générale : 63 personnes en septembre 2023.

Nous fêtons les anniversaires en mars et la journée crêpes avec sa tombola aura lieu fin avril.



Nous pensons à tous les malades qui ne peuvent plus venir nous retrouver pour cause de santé et leur souhaitons le meilleur.

Nous lançons un appel à tous les jeunes retraité(e)s désirant partager nos activités avec le club et apporter d'autres idées de détente, et ainsi pallier au retrait programmé de plusieurs membres du bureau et surtout sauver le club.

COMPOSITION DU BUREAU

Co-Présidents : Ginette Josserand, Daniel Perret
Trésorière : Colette Gourlot
Secrétaire : Martine Bozon
Membres : Jean-Paul Bozon, Marie-Jo Chossat, Christiane Perrat, André Pin, Geneviève Sibelle, Odile Josserand, Odile Tisserand

Manifestations

✓ Concours de belote coinchée

Lundi 4 déc. 2023, 13h30
Lundi 11 mars, 13h30

✓ Journée crêpes avec sa tombola

Dim. 28 avril, de 9h à 13h

LISTE ASSISTANTES MATERNELLES

Mise à jour le 19 novembre 2023

<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone</i>
BORNÉAT Christelle	52 Lotissement les Combes	04-74-42-95-02 06-20-72-70-37
BULIN Aurélie	110 boucle de Belle Vavre	06.72.19.45.58
CLERMIDY Catherine	1191 route de Malafretaz	04-74-52-33-07 06-08-97-54-98
CURT Mallory	325 Route de l'Etang Neuf	06-10-35-29-18 04-74-25-06-61
DEMOLDER Sandrine	74 Chemin du Marronnier	04-74-52-40-84 06-25-78-61-57
DUBOIS Séverine	95 Lotissement Serena	06 13 10 14 86
FURZAC Nelly	1496 route de Droiselle	07 62 72 10 85
GERMAIN Gaelle	145 rue de la Mairie	07 80 42 18 18
HEUZE Muriel	30 chemin Curtil Durand	06-83-73-14-71 04-74-52-33-60
MARTIN Patricia	332 lotissement des Bouchardières	06-67.23.19.67 04-74-52-35-34
MERLE Nathalie	858 route des Clermonts	04-74-52-38-89
PACCOUD Camille	151 route de Marboz	07.77.94.10.47 09-82-54-31-34
ROUX Emilie	76 Clos des Coupées	04-74-52-41-98 06-35-29-29-16
VAREON Marie-Claire	671 route de Droiselles	04-74-52-38-86 07-68-21-45-01
VULLIET Cindy	162 lotissement de la Chevrette	06-82-36-98-03

NOUVEAUX ARTISANS



Nicolas et Audrey Dalvoute
178 place du carouge
01340 Foissiat.

Mail: adnmetallerie01@gmail.com

Contact: 0671533854/0688291051



LOU VE NOU

L'Accueil de Jour ADMR « Lou ve nou », Pays de Bresse

L'Accueil de Jour s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées âgées de plus de 60 ans. Après un premier temps de visite de la structure puis un entretien au domicile par l'infirmier coordinateur, les bénéficiaires peuvent s'inscrire à la journée ou à la demi-journée.

Les prises en charge se déroulent sur deux sites : à Saint Trivier de Courtes le lundi et jeudi ; à Montrevel-en-Bresse le mardi, mercredi et vendredi.

La journée s'articule autour de différentes activités sollicitant mémoire, concentration, motricité en respectant les désirs des personnes accueillies ; le repas du midi est servi sur place et le transport assuré par la structure.

Un temps de répit est ainsi rendu possible aux aidants, permettant le maintien à domicile.

Les qualifications diverses des membres de l'équipe soignante permettent une prise en charge adaptée à chacun.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'infirmier coordinateur au 06 71 40 93 06 ou par mail : accueil@aj.fede01.admr.org

PROFESSIONNELS DU PÔLE MEDICAL

Madame Sandrine ZANELLA	Psychologue clinicienne	06.84.13.90.14
Monsieur Didier CRUIZIAT	Infirmiers associés	06.12.10.81.70
Madame Patricia FLOTTET		
Madame Sarah PALLAUD	Ostéopathe	06.60.55.53.08
Madame Véronique DEBLANDER	Réflexologue plantaire	06.08.70.22.82
Madame Gabriela IGNATESCU	Kinésithérapeute	09.81.89.08.02

Domaine du Lavoir - 151 Route de Marboz, 01340 FOISSIAT

RÈGLES DE CIVISME

LE BRUIT



Un arrêté préfectoral fixe les horaires de travaux bruyants de jardinage et de bricolage :

- Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

A l'occasion d'une fête, prévenez votre entourage.

Petit rappel :

Lors de la location des salles communales (multimédia ou polyvalente), un règlement intérieur est annexé au contrat de location. Il prévoit un article « Respect des riverains » qu'il est important d'appliquer par tous les

utilisateurs. Le départ des lieux doit s'effectuer dans le calme et la musique doit être baissée à partir d'une certaine heure.

En cas de non-respect, le maire a tous les pouvoirs pour réprimer les atteintes à la tranquillité publique et faire cesser les troubles de voisinage.

NOS AMIS LES ANIMAUX

La divagation des chiens est interdite. Les animaux errants pourront être amenés à la SPA.



Les propriétaires auront la possibilité de reprendre leur animal moyennant un coût.

Les chiens d'attaque doivent être déclarés en Mairie. Cette déclaration est à renouveler en cas de changement d'adresse.

LES DÉJECTIONS CANINES

Selon l'article R632-1 modifié en 2007, les déjections canines doivent être ra-

massées dans tous les lieux publics, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants...

En cas de non-respect de cette interdiction, vous pouvez être amené à payer une amende de deuxième classe de 35€.

A cet effet, la municipalité a installé deux bornes de propreté Canisac pour le ramassage des déjections. L'une est installée le long du clos de salle multimédia, côté route de Montclair et l'autre dans le parc de la mairie.



BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX



Selon l'arrêté préfectoral n°SAF 2017-02 du 3 juillet 2017, le brûlage des végétaux à l'air libre ou en incinérateur individuel, des particuliers et des professionnels est interdit tout au long de l'année.

Cet arrêté d'applique au brûlage à l'air libre ou en incinérateur individuel, des déchets verts, des végétaux coupés sur pied, issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics et privés, (les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore de feuilles mortes ...) quelle que soit leur teneur en humidité.

Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte.

L'AMBROISIE



Que faire ou comment réagir lorsque l'on constate la présence d'ambrosie ?
Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à

empêcher la prolifération des pieds d'ambrosie.

Vous êtes responsable : agissez vous-même immédiatement et éliminez-la avant la floraison (généralement entre début août et début octobre).

Si vous ne pouvez pas exécuter la lutte vous-même, faites appel à :

- une entreprise d'entretien d'espaces verts
- une association (souvent d'insertion) réalisant ce type de travaux
- le coordinateur ambrosie de votre département (FREDON, CPIE, CBN, etc.) qui pourra vous conseiller (voir ci-après).

Si des pieds d'ambrosie se trouvent sur un terrain qui ne vous appartient pas :

- Vous connaissez le propriétaire, l'exploitant, l'occupant ou le locataire :
 - Informez-le sur ses responsabilités
 - Aidez-le à choisir les méthodes de lutte
 - S'il réagit et met en œuvre des actions de gestion, le but est atteint
 - S'il ne réagit pas : informez votre mairie ou le référent « ambrosie » territorial si un tel référent a été nommé pour votre commune (information disponible auprès de la mairie)
- Vous ne connaissez pas le propriétaire, l'exploitant, l'occupant ou le locataire : Informez votre mairie ou le référent « ambrosie ». Pour notre commune, M. Bruno RENOUD.

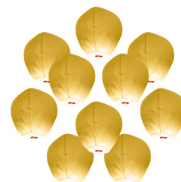
LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LE CHARDON



Dans l'Ain, afin de stopper la prolifération des chardons, les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants d'un fonds à quelque titre que ce soit, sont tenus de procéder à leur fauche ou à leur destruction avant floraison et montée à graines, que ce soit sur des parcelles agricoles ou non.

INTERDICTION DE LANTERNES VOLANTES ET DE LÂCHERS DE BALLONS

- **Article 1 :** L'usage (mise en feu ou lâcher) de lanternes volantes est interdit sur tout le territoire du département de l'Ain.
- **Article 2 :** Les lâchers de ballons de baudruche à usage récréatif ou de loisir sont interdits sur tout le territoire du département de l'Ain.
- **Article 3 :** En application de l'article R 610-5 du code pénal, les contrevenants aux conditions du présent arrêté s'exposent à une amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.
- **Article 4 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.
- **Article 5 :** le directeur de cabinet, la sous-préfète de Nantua, le sous-préfet de Belley, le sous-préfet de Gex, le directeur départemental de la sécurité publique, le général commandant le groupement départemental de gendarmerie, les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.



SYNDICAT DES EAUX

L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

Syndicat des eaux Bresse Suran Revermont

Unité Territoriale Moyenne Reyssouze
Foissiat

Extrait du rapport annuel **2022**
sur le prix et la qualité du service public

TERRITOIRE

5 570 habitants
2 871 abonnés

- Le service d'eau potable de l'unité territoriale Moyenne Reyssouze regroupe les communes de : Etrez, Foissiat, Jayat, Lescheroux et Saint-Julien-sur-Reyssouze.
- Moyenne Reyssouze appartient au nouveau syndicat des eaux Bresse Suran Revermont, 47 communes, 20 000 abonnés
- La population desservie est de 5 570 habitants, soit 2 871 abonnés, densité 16 abonnés au km (Bourg en Bresse 135).
- 54 abonnés consomment plus de 1 000 m³ / an.



5 communes
Unité territoriale Moyenne Reyssouze

EXPLOITATION

par la société SOGEDO
en affermage

- Après appel d'offres national lancé en 2018 la SOGEDO a été retenue pour un contrat d'affermage jusqu'en mars 2027. Elle a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
- Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. La capacité des deux réservoirs est de 800 m³.
- 23 débitmètres assurent le contrôle des fuites.
- Le réseau d'eau de 177 kms, assure la desserte.
- Recherche de fuite sur 38 kms soit 150 heures, 9 détectées.



PRODUCTION

4 ressources
à Foissiat

- Des ressources propres au syndicat : 2 Forages, 2 Puits ont produit 586 872 m³ d'eau.
- Ont été importés 2 714 m³ de Bresse Revermont,
- 6 800 m³ ont été non facturés pour les purges, les nettoyages des châteaux d'eau, la défense incendie, 195 poteaux incendie.
- La consommation électrique a été de 427 500 KWH.
- Le traitement au chlore gazeux a nécessité 588 Kg/ an.
- La production des panneaux photovoltaïques sur la station de pompage est de 23 000 KWH vendus 0,14 centimes le KWH
- En 2022 les abonnés ont consommé 569 224 m³, soit en moyenne 199 m³ par abonné et par an.
- Le rendement du réseau est de 84 %. Le volume moyen journalier produit est de 1 608 m³.
- 2 871 abonnés dont 85% < 150 m³/an, 12% de 151 à 500 m³/an, 1% de 501 à 1 000 m³/an et 2% plus de 1 000 m³/an.
- 48 compteurs ont été renouvelés.
- 35 branchements ont été réparés et 20 nouveaux créés

DISTRIBUTION

560 500 m³ consommés

QUALITÉ

Bonne

- Le bilan fourni par l'ARS, Agence Régionale de Santé indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité, 65 analyses plus 5 analyses de la SOGEDO. Signalement d'un léger dépassement métolachlore trois fois
- La démarche de protection officielle de la ressource en eau est faite sur la zone de captage par arrêté préfectoral.
- L'unité de traitement fonctionne pour le traitement de l'eau fer, manganèse et décarbonatation.
- La dureté de l'eau traitée est de 20°F (35° F avant traitement)
- Les analyses sont disponibles : www.eaupotable.sante.gouv.fr



PRIX

260.47 € TTC pour 120 m³
120 000 litres

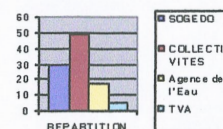
soit 2.17 € le m³ soit

0.00217 € le litre

251,98 € TTC en 2020

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.
Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ (soit 120 000 litres) payera 260.47 € TTC soit 22 € par mois soit **moins d'un euro par jour**.
Sur ce montant, 30.10 % reviennent à l'exploitant, la SOGEDO, pour l'entretien et le fonctionnement, 48.10 % reviennent au syndicat pour les investissements et 16.30 % pour les redevances, à l'Agence de l'Eau, la TVA à 5,5 %.
Le regroupement des 4 anciens syndicats va entraîner l'uniformisation du prix de l'eau d'ici 2026.
Moyenne Reyssouze est le moins cher et va donc subir une augmentation plus forte.

Répartition des montants collectés

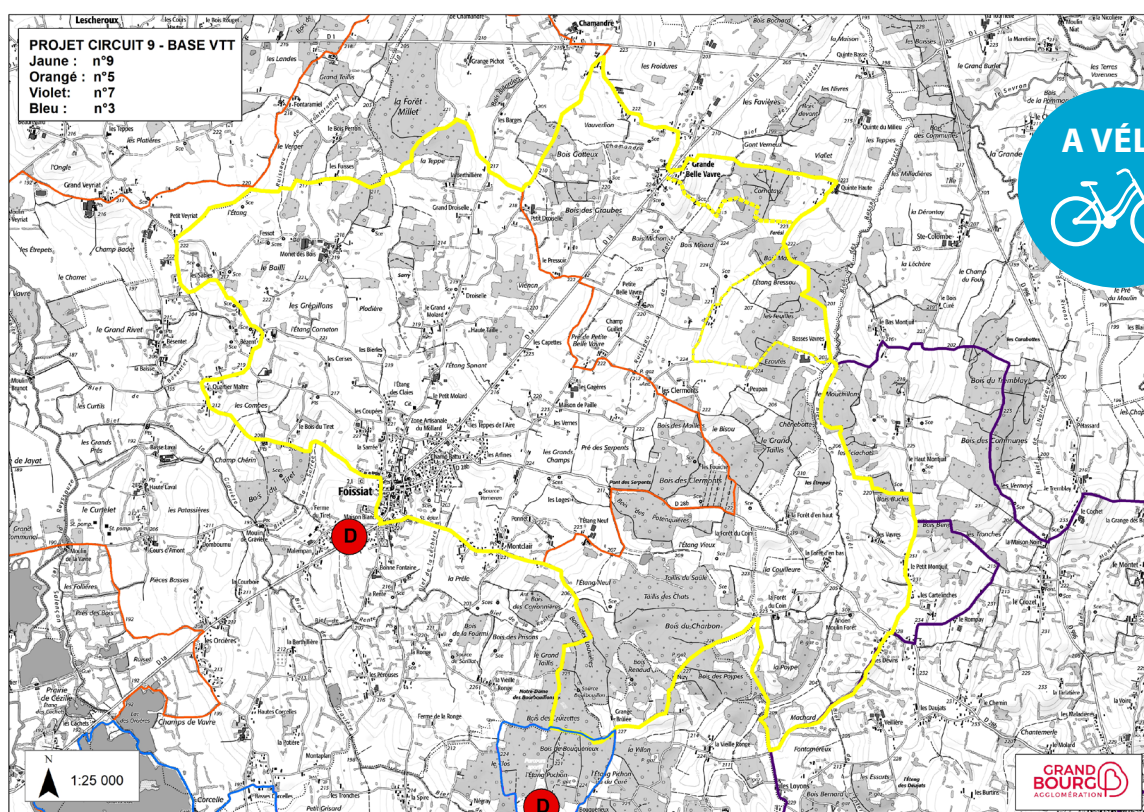
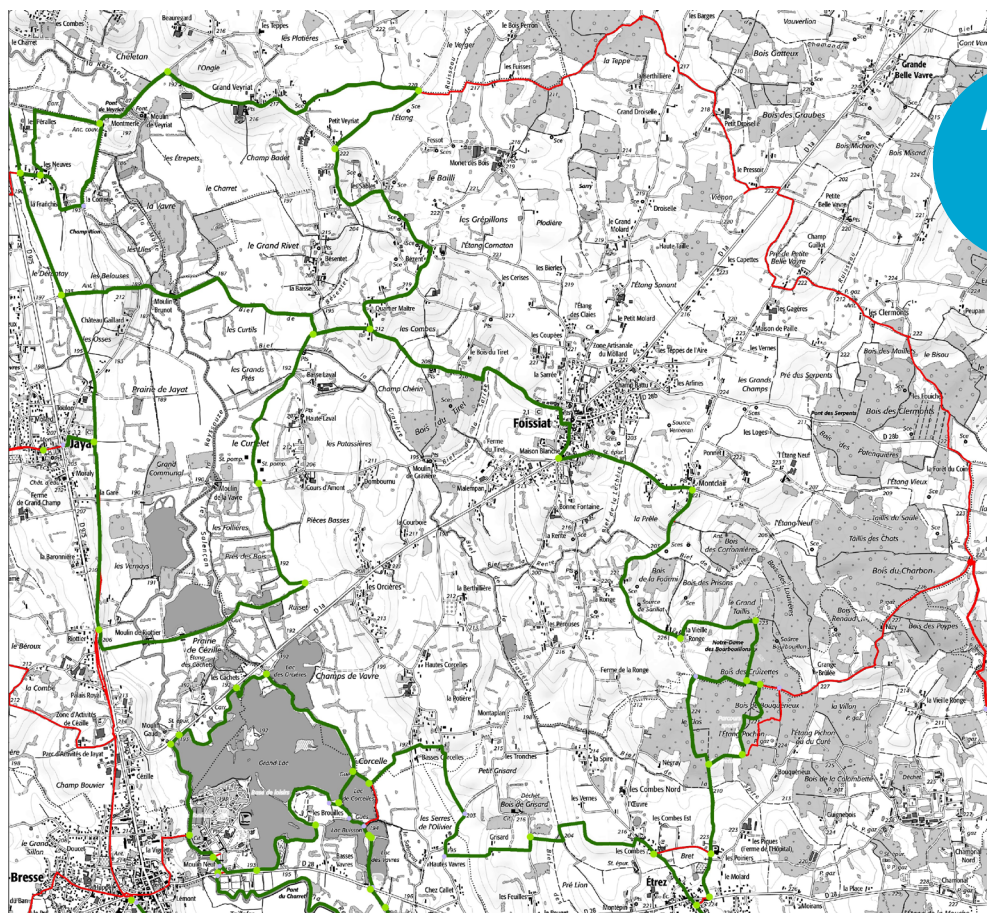


TARIFS DES SALLES

SALLE MULTIMÉDIA	Particulier de la commune	Particulier extérieur	Association locale	Association extérieure	Entreprises
CAUTION	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
LOCATION					
1 jour	250 €	480 €			
2 jours	375 €	700 €			
3 jours	450 €	800 €			
Vin d'honneur	185 €	300 €			
Avec repas ou manifestation payante			110 €	250 €	300 €
Sans repas					250 €
Assemblée générale ou réunion			80 €	125 €	100 €
VAISSELLE					
Location	0,05 € pièce	0,05 € pièce	Gratuite	0,05 € pièce	0,05 € pièce
Location cafetière	10 €	10 €	Gratuite	10 €	10 €
Remboursement casse ou perte	Selon tarif fournisseur				
CHARGES					
Été (du 01/05 au 30/09)	30€	30€		30€	30€
Hiver (du 01/10 au 30/04)	80 €	80 €		80 €	80 €
VIDEO					
Caution	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €
Location	50 €	80 €	50 €	80 €	80 €
AUTOLAVEUSE					
Caution	460 €	460 €	460 €	460 €	460€
Location	40 €	40 €	Gratuite	40 €	40 €
MENAGE					
	A charge du locataire				
Option					
Location sans repas					100 €
Location avec repas					150 €

	PARTICULIERS	
SALLE POLYVALENTE	Commune	Extérieurs
CAUTION	300 €	
LOCATION		
1 jour	120 €	150 €
2 jours	170 €	200 €
3 jours	200 €	250 €
Vin d'honneur	50 €	50 €
Assemblée Générale + Vin d'honneur	50 €	50 €

DÉCOUVRIR LA COMMUNE



LES FESTIVALS DE MUSIQUE A FOISSIAT.....AU FIL DU TEMPS

INFORMATIONS LOCALES



Et puis, en 1998, le 5^{ème} festival avait lieu à Foissiat.

Le thème était le cinéma, et musique d'honneur était Le Marching Band de l'Ozon (69)

12 fanfares soient 600 musiciens étaient présents pour l'occasion.

« Les gendarmes de Saint Tropez » avaient fait le déplacement, sans doute pour protéger « Ben Hur » contre les attaques d'« Alibaba et ses 40 voleurs ». Il faut dire qu'en renfort, « la 7ème compagnie » protégeait « Manon des Sources » et « Sissi » afin de leur permettre un agréable séjour dans « la petite maison dans la prairie » en dégustant une bonne « soupe aux choux » en attendant un « indien dans la ville » un peu perdu et à la merci des attaques des requins des « dents de la mer » ou des dinosaures de « jurassic Park ». « Les visiteurs » étaient nombreux à admirer l'ensemble des chars.



Vient ensuite, le 6^{ème} festival en 2011. Le thème choisi était « Peuples et ci-



vilisations » et la musique d'honneur était l'Avenir Saindinois de Saint Didier d'Aussiat.



Douze sociétés musicales étaient présentes pour accompagner le défilé et faire la fête dans les quartiers jusqu'à tard dans la nuit.

Au cours de leur discours, les officiels présents à cette cérémonie ont salué le

rôle fédérateur, convivial et fraternel de la musique.



NUMÉROS UTILES

EN CAS D'URGENCE	
POMPIERS	18 ou 112 (depuis un portable)
URGENCE PAR SMS	114
SAMU	15 pour une urgence médicale
MAISON MEDICALE	04 74 30 83 22
CENTRE ANTI POISON	04 72 11 69 11
POLICE – GENDARMERIE	17
GENDARMERIE – MONTREVEL-EN-BRESSE	04 74 50 83 55
SERVICES A FOISSIAT	
M. Didier CRUZIAT (infirmier)	06 12 10 81 70
Mme Patricia FLOTTET (infirmière)	06 12 10 81 70
Mme Sarah PALLAUD	06 60 55 53 08
Mme Sandrine ZANELLA (psychologue clinicienne)	06 84 13 90 14
Mme Gabriela IGNATESCU (kinésithérapeute)	09 81 89 08 02
MAIRIE	04 74 52 38 15
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE	04 74 52 38 65
ASSOCIATION « SUCRE D'ORGE » périscolaire	04 74 52 35 18
MAISON DE RETRAITE « Les Blés d'Or »	04 74 52 38 39
LA POSTE	36 31
TAXIS LACOUR	04 74 52 61 79
LA VOIX DE L'AIN	04 74 23 80 50
LE PROGRES	04 72 22 23 46

SERVICES EXTERIEURS	
GROUPEMENT PAROISSIAL	04 74 30 80 50
COMMUNAUTES DE COMMUNES	04 74 25 40 64
MULTI-ACCUEIL « A Petits Pas »	04 74 25 64 55
BASE DE LOISIRS « La Plaine Tonique »	04 74 30 80 52
PISCINE CARRE TONIQUE	04.74.30.85.18
ECOLE DE MUSIQUE	04 74 25 41 38
MEDIATHEQUE	04 74 30 87 90
DECHETTERIE D'ETREZ-BRESSE-VALLON	04 74 30 84 03
POINT INFORMATION JEUNESSE	06 72 25 35 95
MAISON DEPARTEMENTALE de la Solidarité Bresse	04 74 25 68 00
BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUE	04 74 25 48 74
ESPACE SANTE	04 74 24 74 95
SERVICE DE SOINS A DOMICILE	04 74 47 48 12
CABINET INFIRMIER DU CENTRE	04 74 45 38 06
LABORATOIRE D'ANALYSES	04 74 30 88 70
ACCUEIL DE JOUR « LOU VE NOU »	04 74 40 93 06
ADMR du Canton de Montrevel	04 74 30 89 07
ADAPA Saint-Etienne-du-Bois	04 74 45 59 65
ADAPA Pont de Vaux	04 74 45 51 70
CLIC	04 74 25 68 96
CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE POUR ADULTES	04 74 52 27 28
AVEMA	04 74 32 27 17
GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE « Tendre la Main »	06 41 14 33 45
VIOLENCES CONJUGALES	39 19
COUPLES ET FAMILLES	04 74 32 11 51
ALLO ENFANCE MALTRAITEE	119
ALLO SERVICE PUBLIC	3939
HARCELEMENTS ET CYBERHARCELEMENT	3018
ENFANTS EN DANGER	119
ALMA 01 (Bourg en Bresse)	04 74 23 49 45 ou 3977
SOUTI'AIN (RESEAU ADDICTION 01)	04 74 22 04 31
CSAPA ANPAA Centre Soins Accompagnement et Prévention Addictologie	04 74 23 36 61
CDAD de l'Ain	04 74 14 01 40
SOGEDO 7 JOURS SUR 7	03 84 48 83 37
ENEDIS Dépannage	09.72.67.50.01
PHARMACIES DE GARDE	32 37
FNATH Association des Accidentés de la Vie	04 74 22 02 56
SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITE	30 01
CAF	3230
CPAM	3646
PREFECTURE DE L'AIN renseignements administratifs	04 74 32 30 30
MSA	04 74 45 99 00

ETAT CIVIL

NAISSANCES

12 janvier 2023

Anna MALTERRE
Fille de Morgane MALTERRE
98 Chemin des Condamines

22 mars 2023

Eden MOREL
Fils de Benjamin, Jean, Baptiste MOREL
Et de Justine JACQUET
8 Impasse de Chamandre

30 mars 2023

Tino PEREZ ROLLET
Fils de Kévin, Jean-Michel, Manuel PEREZ
Et de Lorena ROLLET
647 Route de Saint Amour

17 avril 2023

Lou, Stéphanie, Sylvie GUILLEMET
Fille de Cédric, Dammiens GUILLEMET
Et de Marion RINALDI
228 Route de Montrevel

16 juin 2023

Sarah EL-AMMARI
Fille de Mohamed EL-AMMARI
Et de Amina AZZOUZI
124 Lotissement Curtil Baly

19 juin 2023

Elie SAUCHAY
Fils de Baptiste SAUCHAY
Et de Amarilys, Claude CAGNON
297 Route des Orcières

05 juillet 2023

Camille, Josian MERLO FAUCHEREAU
Fils de Lucas, Billy MERLO
Et de Laurie, Emilie FAUCHEREAU
356 Place du Carouge

12 juillet 2023

Ylonzo, Louis TOUZET
Fils de Loïc, Dany TOUZET
Et de Nelly, Joëlle BERGOGNON
30 Place du Carouge

06 septembre 2023

Nathan, Marin, Alexis COMTET
Fils de Alexis, Kevin, Daniel COMTET
Et de Valentine CARRET
320 Chemin de Bézenet

03 octobre 2023

Gabriel DROGUE
Fils de Guillaume, Raymond, Gilbert DROGUE
Et de Aurélie, Elisabeth LOMBARDET
401 Route de Jayat

03 octobre 2023

Marius DROGUE
Fils de Guillaume, Raymond, Gilbert DROGUE
Et de Aurélie, Elisabeth LOMBARDET
401 Route de Jayat

27 octobre 2023

Akira, Jacques SÉVIGNÉ CUNAT
Fil de David, Jacques SÉVIGNÉ
Et de Audrey, Ophellie CUNAT
20 Lotissement Curtil Baly

29 octobre 2023

Aurore PONCIN
Fille de Aurélien PONCIN
Et de Coralie, Claude MONGET
882 Route de Bézenet

10 Novembre 2023

Lydia, Marie, Hélène CARVALHO
Fille de Fabien CARVALHO
Et de Armelle FRISON
303 Route des Pérouzes

20 Novembre 2023

Ayden BOUILLOUX
Fils de Damien, Georges BOUILLOUX
Et de Sarah MOREIRA
623 route de Malafretaz

MARIAGES



07 janvier 2023, Nicolas COMTET et Céline BUCHET



06 mai 2023, Brenner DA SILVA MONTEIRO et Margot BOURIT



10 juin 2023, Antony GUIOT et Maryline GROZEL



24 juin 2023, Loïc THOUZET et Nelly BERGOGNON



15 juillet 2023, Florian SAUCHAY et Marion TRICHARD



30 septembre 2023, Florent THIVEND et Cécile CHOSSAT



21 octobre 2023 Jérémy OSORIO et Johanna DE LA VAISSIERE

INFORMATIONS ET COMMUNICATION

INFORMATIONS LOCALES

DÉCÈS

11 janvier 2023

Madame Raymonde, Marie PONT, 98 ans

14 janvier 2023

Marcelle, Andrée, Gabrielle MEGARD
veuve GARCIA, 92 ans

31 janvier 2023

Roger, Marcel, Roland PONSARD, 90 ans

04 mars 2023,

Georgette, Marie, Marguerite BOZON
veuve SAUCHAY, 92 ans

09 mars 2023

Charles, Philippe, Marie, Fernand PROST,
68 ans

21 mars 2023,

Clara, Juliette JOUVRAY veuve RICHARD,
99 ans

03 avril 2023

Jeanne BONILLA épouse MAHUL, 92 ans

06 avril 2023

Berthe, Germaine, Lucie CLAIR veuve
FAVIER, 100 ans

13 avril 2023

Gérard, Armand MAITRE, 82 ans

05 mai 2023

Jean-Pierre CLEMENT, 76 ans

05 mai 2023

Robert, Jean BAS, 99 ans

07 mai 2023

Paulette JANIN épouse GIROUD, 95 ans

27 mai 2023

Philippe CARREAU, 60 ans.

10 juillet 2023

Irène, Thérèse, Séraphine DAUJAT veuve
EGLEME, 90 ans

12 juillet 2023

Simonne COLLET née FAVRE, 93 ans

07 Août 2023

Aurélien GANDILLET, 35 ans

26 août 2023

Paulette, Yvonne BÉRÉZIAT épouse
BORGES, 96 ans

30 août 2023

Guy, Joseph, Aimé RENOUD, 91 ans

11 septembre 2023

Juliette, Marie PESENTI, 94 ans

07 octobre 2023

Yvette, Raymonde, Fernande
GUILLERMIN épouse GAVAND, 89 ans

14 octobre 2023

Arlette CORDIER née FAVIER, 93 ans

19 octobre 2023

Maria FAVIER née DE PALMA, 67 ans

24 octobre 2023

Stéfania PORCHEROT née ZIGMUNT,
84 ans

14 novembre 2023

Bernard TISSERAND, 82 ans

20 novembre 2023

Léa, Geneviève DIOT épouse BORGAT,
96 ans

20 novembre 2023

Colette DUVERNAY épouse JAILLET,
75 ans

26 novembre 2023

Guy BERNARD, 89 ans

04 décembre 2023

Agnès GERMAIN née PICARD, 87 ans

SE DEPLACER

L'Agglomération incite au covoiturage avec une indemnité financière

Grand Bourg Agglomération développe l'offre de déplacements sur le territoire et pour tous.

Elle souhaite notamment encourager le covoiturage et met en place une incitation financière en lien avec l'application BlaBlaCar Daily.

Depuis décembre, l'Agglomération verse une somme aux conducteurs utilisateurs du service :

- De 3 à 5 km : 1,5€ par passager
- De 15 à 30 km : 1,5€ + 0,1€ par km au-delà du 15e km par passager
- Au-delà de 30 km : 3€ par passager dans la limite de 80 km

- L'indemnité est versée dans la limite d'un plafond mensuel de 100€, d'un aller et retour par jour et 3 passagers quotidiens.

Comment être indemnisé quand on covoiture ?

Pour en bénéficier, les utilisateurs doivent télécharger BlaBlaCar Daily sur Apple Store ou Google Play Store. Ils renseignent leurs trajets et visualisent quels autres automobilistes sont sur ces mêmes parcours.

Ce service est complémentaire des lignes de covoiturage. L'appli est utilisable sur l'ensemble du territoire et à

toutes les heures, y compris aux horaires professionnels atypiques (travail en équipe).



Le service de Transport à la Demande dessert les 74 communes du territoire. Il permet de relier les communes périphériques à Bourg-en-Bresse et aux communes les plus importantes de chaque secteur.

- Le service est ouvert à tous sur réservation uniquement, du lundi au samedi, hors jours fériés, selon des horaires précisés dans le guide de votre secteur ou sur cette page.



INFORMATIONS ET COMMUNICATION

COMMUNICATION EXTRA-COMMUNALE

tadbou@kisio.com (réservation possible avant 18h la veille de votre départ, hors dimanche et jours fériés).

Première utilisation



Si vous utilisez le service pour la première fois, merci de bien vouloir contacter nos service par téléphone pour procéder à votre inscription.

Réservation par téléphone ; 1 numéro unique : 04 57 38 37 01

Réservation par email : A l'adresse suivante TADBourg@kisio.com

Attention : les réservations suivantes ne seront pas prises en compte :

- le jour même du trajet
- le dimanche et jours fériés
- la veille du trajet après 18h

Vous souhaitez annuler un trajet ?

En cas d'annulation, pensez à annuler dans les délais.

Annulation par téléphone ; 1 numéro unique 04 57 38 37 01

Il est obligatoire d'annuler au plus tard 2h avant l'horaire de départ prévu, ou la veille pour les trajets qui démarrent avant 10h du matin le lendemain.

Annulation par email : à l'adresse suivante TADBourg@kisio.com

Attention : les annulations suivantes ne seront pas prises en compte :

- le jour même du trajet
- le dimanche, et jour férié si le trajet est prévu le lendemain
- la veille du trajet après 18h

Lors du voyage :

Je me présente 5 minutes à l'avance à l'arrêt.

J'ai un titre de transport valide ou j'achète un ticket unité à 1,30€ auprès du conducteur (prévoir la monnaie)



AUTORISATIONS URBANISME

VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME TOUT EST EN LIGNE



✓ Certificat d'urbanisme

✓ Déclaration préalable

✓ Permis de construire

✓ Permis d'aménager

RENDEZ-VOUS SUR

portail.siea-sig.fr



RAPIDE
SIMPLE
PRATIQUE
ACCESSIBLE

GRAND
BOURG
AGGLOMÉRATION

CABINE DE TELEMEDECINE

VOUS CHERCHEZ UN MÉDECIN ? LE VÔTRE N'EST PAS DISPONIBLE ?

La cabine de téléconsultation de Saint-Julien-sur-Reyssouze est là pour vous

Pour vous faciliter l'accès aux soins et vous permettre d'obtenir un rendez-vous médical rapidement, le Département de l'Ain, la Préfecture, Grand Bourg Agglomération et Saint-Julien-sur-Reyssouze mettent à votre disposition une cabine de télé médecine. En lien direct avec un médecin qui prend le temps d'échanger avec vous, et grâce aux différents instruments médicaux et capteurs, elle permet d'établir un diagnostic médical et donne lieu, si besoin, à une ordonnance.

Maison médicale
115 rue de la Gare
01560 St-Julien-sur-Reyssouze
09 75 78 48 24



www.teleconsultation.ain.fr



Comment ça marche ?



Prendre rendez-vous

- Via le site internet : www.jetrouveunmedecin.fr
Créer un compte sur www.jetrouveunmedecin.fr
Une empreinte de carte bancaire vous sera demandée pour valider le rendez-vous (Le tarif est identique à une consultation classique chez le médecin, sans aucun surcoût. Vous ne serez débité qu'après la consultation). La téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie et votre mutuelle.
- Aide possible par la personne référente : 09 75 78 48 24
- Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 h à l'avance
- Consultations : du lundi au samedi (sauf le jeudi)
- Ouvert à tous, quelque soit votre lieu d'habitation
- Âge minimum : 14 ans, accompagné d'un représentant légal



Pourquoi téléconsulter ?

La majorité des pathologies peuvent être prises en charge en cabine de téléconsultation :

- états fébriles
- rhinopharyngites
- toux
- rhinites
- otites
- angines
- infections urinaires
- renouvellement d'ordonnance
- ...



Pendant la téléconsultation

- Sur place, une personne référente vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement.
- La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- À chaque passage, la cabine est désinfectée, selon un protocole d'hygiène strict.

97,2 %

des patients sont satisfaits du service proposé



Infos pratiques

Plus d'informations sur www.teleconsultation.ain.fr

La Consultation Médicale est un Dispositif Médical de Classe IIa, produit réglementé qui porte ce titre le marquage CE. Lire attentivement la notice avant utilisation. Toutes les données de santé sont strictement confidentielles. Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation.

SCOT

Anticiper l'avenir et adapter nos villes et villages : Grand Bourg Agglomération révisé son Schéma de cohérence territoriale (SCOT)



Depuis l'automne 2023, les élus travaillent ensemble sur le nouveau Schéma de cohérence territoriale.

Ce document fixera les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'horizon de 20 ans, et proposera des formes d'occupation du territoire plus économes en espace et en énergie. Le SCOT s'inscrit dans les politiques nationales et régionales et doit être traduit dans les Plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Ainsi, il constitue la pierre angulaire des politiques territoriales, et sa révision est nécessaire pour préparer l'avenir des villes et des villages.

En tant qu'habitants, vous aurez votre mot à dire. C'est le but de la concertation qui sera lancée en 2024.

Le SCOT répond en effet aux enjeux actuels qui impactent nos cadres de vie : les canicules à répétition, la sécheresse qui perdure ou encore la crise énergétique. Ces tendances « globales » ont des effets très « locaux » sur lesquels il est possible d'agir.

Adapter les villes et villages aux changements en cours et à venir nécessite un ensemble d'actions sur l'agriculture,

l'habitat, les déplacements, le développement économique, la biodiversité. Il s'agit d'aménager le territoire pour répondre aux besoins sociaux, économiques et aux contraintes environnementales. En suivant les obligations légales, cela implique de tendre vers une sobriété énergétique et foncière.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) assurera la cohérence de l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Ainsi, il contribuera au maintien d'un cadre de vie de qualité et dans la durée.

POINT INFO EMPLOI

Grand Bourg Agglomération accompagne les chercheurs d'emploi dans leurs démarches grâce au réseau des Points Info Emploi (PIE). Ses conseillers emploi accueillent le public chaque semaine lors de permanences organisées à Bourg-en-Bresse, Ceyzériat, Montrevel-en-Bresse, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Trivier de Courtes et Viriat. Depuis le 10 novembre, la permanence de Montrevel-en-Bresse est relocalisée à la cité administrative 1 place de la Résistance. Les conseillers partagent les locaux de la Maison France services et s'installeront dans la salle du patio.

Ce nouveau fonctionnement permettra de développer le service au public. Les conseillers emploi pourront travailler encore plus facilement avec le conseiller numérique et favoriser les recherches d'emploi.

Etre accompagné dans sa recherche d'emploi avec les Points Info Emploi.

Implantés à Bourg-en-Bresse, Viriat, Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg, Montrevel-en-Bresse, Saint-Trivier de Courtes et Ceyzériat, les Points Info Emploi proposent un accompagnement à la recherche d'emploi, de stage ou de formation. Les conseillers sont disponibles sans rendez-vous aux horaires d'ouverture des permanences. Ils peuvent aider à la définition d'un projet professionnel, à la rédaction de CV ou de lettre de motivation, préparer un entretien. Les chercheurs d'emploi bénéficient aussi du réseau des partenaires des PIE et leurs offres d'emploi. Ce service de la Communauté d'Agglomération est proposé avec le concours financier du Fonds Social Européen et de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville.

Contact : Alain Weber au 06 87 02 61 81.

Les permanences des Points Info Emploi

A Bourg-en-Bresse

- Centre social Amédée Mercier, 57 avenue Amédée Mercier : lundi de 14h à 16h30.

- Centre social des Vennes, 2 rue Antoine Lorin : mercredi de 9h à 12h.
- Centre socio culturel de la Grande Reyssouze, Espace Torterel, 41 place Alphonse Dupont : vendredi de 9h à 12h.
- Centre socio culturel de la Grande Reyssouze, 12 place Alexandre Dumas : jeudi de 9h à 12h.

A Ceyzériat

- place des anciens combattants dans les locaux du pôle territorial en face de la mairie : mardi de 14h à 16h30.

A Montrevel-en-Bresse

- à la cité administrative 1 place de la résistance : jeudi de 14h à 16h30.

A Péronnas

- Agora, pôle socio-culturel, 89 rue de la Poste : jeudi de 14h à 16h30.

A Saint-Denis-lès-Bourg

- Au pôle socio-culturel, salle Eureka, 120 rue des écoles : mardi de 9h à 12h.

A Saint-Trivier de Courtes

- 234 rue de l'Ancien collège (parking espace de la Carronnière) : lundi de 14h à 16h30.

A Viriat

- 47, rue des anciens combattants (à côté de la salle du Jugnon) : mardi de 14h à 16h30

Points Info Emploi
Grand Bourg Agglomération

Notre job :
vous aider à
trouver le vôtre !

Nos valeurs :
Proximité
Rencontre
Écoute
Échange
Entraide

Un service gratuit pour vous aider
et faciliter vos démarches pour l'emploi

GRAND BOURC
AGGLOMÉRATION

SERVICES A LA PERSONNE

Depuis plus de 60 ans dans tout le département de l'Ain, l'ADAPA s'adresse aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap, ayant fait le choix de rester à domicile. Dans une démarche de prévention des fragilités et d'accompagnement des proches aidants, l'ADAPA s'engage à organiser des services d'aide et d'accompagnement pour permettre un maintien à domicile de qualité tout en respectant le projet de vie des personnes.

Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins.

Votre contact de proximité :

Isabelle GUYON

Mairie de Vonnas - 86 Rue du Dr Perret,
01540 VONNAS

04 74 45 59 64 - www.adapa01.fr

contact@adapa01.com



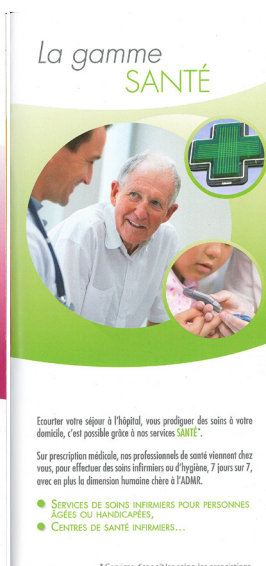
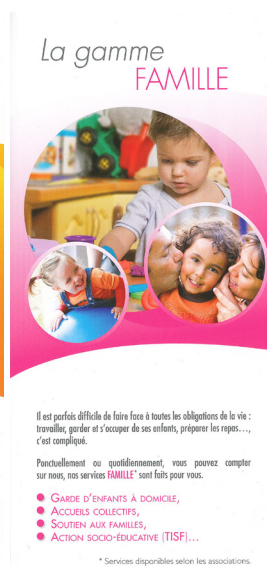
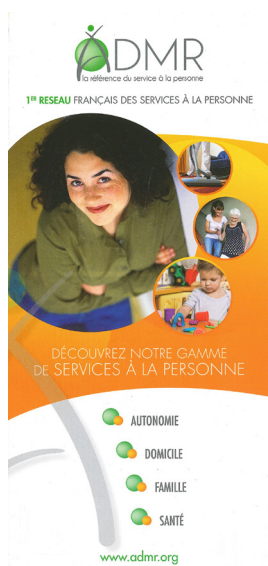
Nos services
D'AIDE À LA PERSONNE

04 74 45 59 64
Mairie de Vonnas
86 Rue du Dr Perret
01540 VONNAS

adapa@adapa01.com
www.adapa01.fr



ADMR



INFORMATIONS ET COMMUNICATION

COMMUNICATION EXTRA-COMMUNALE

AIDS

L'Association Intermédiaire Domicile Services intervient auprès des collectivités mais aussi auprès des particuliers, des entreprises, des associations et des bailleurs sociaux pour des missions suivantes :

- Agent d'entretien de locaux,
- Agent de restauration et d'animation en milieu scolaire,
- Agent d'entretien des espaces verts,
- Et d'autres services à votre demande ...

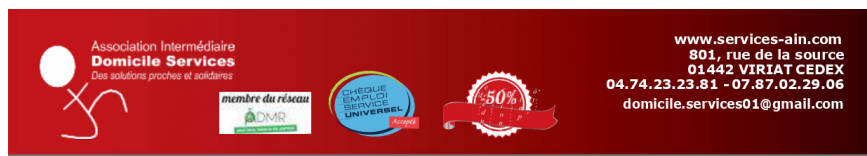
Les clients apprécient la flexibilité du service et font appel à l'A.I.D.S pour leurs besoins en personnel allant du remplacement ponctuel jusqu'à la possible embauche du salarié.

Nous recrutons prioritairement une main d'œuvre locale pour favoriser le retour à

l'emploi durable de vos concitoyens .

L'A.I.D.S s'occupe de toutes les formalités administratives en sa qualité d'employeur (D.U.E, visites médicales du travail, établissement des fiches de paye, remplacement des salariés,...)

Nos salariés sont suivis, accompagnés, évalués et formés tout au long de leur parcours professionnel dans notre structure.



L'Association Intermédiaire Domicile Services (AIDS) est une association créée par le réseau ADMR.

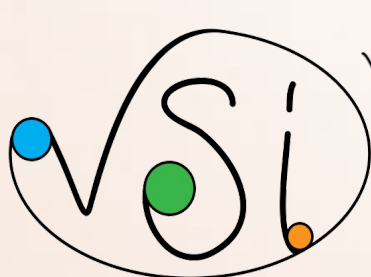
Depuis plus de 30 ans, elle recrute des personnes à la recherche d'un emploi et les met à votre disposition en vous proposant des services de qualité.

■ Nous opérons une **gestion administrative complète** (déclarations sociales, contrats de travail, bulletins de salaires...).

■ Si vous êtes une association, un bailleur social, une collectivité, une entreprise ou un particulier, vous pouvez faire appel à l'AIDS.

■ Si vous êtes à la recherche d'un emploi, n'hésitez pas à nous adresser votre candidature.

VSI



Val de Saône Intermédiaire

Vous êtes un particulier
et vous avez besoin d'une personne pour...



Faire appel à **Val de Saône Intermédiaire** c'est
l'assurance de bénéficier
d'un service de proximité de
qualité et de participer **au**
développement d'une
économie sociale et solidaire.

**ECONOMIE
SOCIALE &
SOLIDAIRE**



- Entretien votre intérieur

Ménage
Repasse
Nettoyage de vitres



- Entretien vos espaces verts

Taille de haies
Tonte
Désherbage
Bêchage
Débroussaillage...



- Des travaux de bricolage

Peinture
Petites maçonneries
Parquets flottants

...Et autres coups de main ! Pour cela, il vous suffit de
faire appel à notre association !



Val De Saône Intermédiaire

204 Route de Pont-de-Veyle 01750 Replonges
03.85.31.08.12 ou contact@vsi01.fr
<https://www.val-de-saone-intermediaire.fr>

HAIES ET BOSQUETS

HAIES & BOSQUETS

DES ÉLÉMENTS NATURELS À ENTREtenir

POURQUOI CONSERVER ET PROTÉGER LES HAIES ?

Les haies et les bosquets sont des associations végétales composées de différentes strates : arbres, arbustes, ronces... qui s'organisent de manière linéaire dans le cas de la haie, ou libre pour le bosquet.

Ces éléments pérennes du paysage constituent des milieux semi-naturels utilisés comme habitats et corridors par de nombreuses espèces.

Haies et bosquets assurent de multiples fonctions :

ENVIRONNEMENTALES :

- épurateur des eaux
- amélioration de la perméabilité des sols
- régulation du climat
- soutien de biodiversité
- lutte contre les risques naturels (couloirs de boues, inondations...)
- limitation de l'érosion des sols par ruissellement
- dépollution de l'air

AGRONOMIQUES :

- effet brise-vent protecteur des cultures
- protection des troupeaux
- participation au bien-être animal
- protection des bâtiments
- conservation et amendement des sols
- lutte auxiliaire ou biologique contre les prédateurs
- accueil des pollinisateurs

SOCIALES :

- constitution du patrimoine culturel, des paysages
- amélioration du cadre de vie, du bien-être, de la santé
- soutien d'activités de plein air

DE PRODUCTION :

- production de bois de chauffage
- production de bois d'œuvre
- production de bois plaquette (pour litière, bois énergie, amendement organique...)

POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES BÉNÉFICIAIRES DE LA PAC :

Outre par la forme de l'élément, les règles de la politique agricole commune (PAC) définissent les haies et les bosquets selon leurs tailles :

- les haies ne dépassent pas 10 mètres de largeur maximale ;
- les bosquets ont une surface strictement supérieure à 10 ares et inférieure ou égale à 50 ares.

PRÉFÈTE DE L'AIN
Liberté Égalité Fraternité

AGRICULTURES & TERRITOIRES
Département de l'Ain

OFB
Office Français du Bois

L'ENTRETIEN DES HAIES ET DES BOSQUETS

POUR LES AGRICULTEURS LA TAILLE EST INTERDITE ENTRE LE 16 MARS ET LE 15 AOÛT

POUR ÉVITER D'IMPACTER LA FAUNE ET PERMETTRE AUX VÉGÉTAUX DE RESTER EN BON ÉTAT, IL EST RECOMMANDÉ D'INTERVENIR TOUS LES 3 ANS, DE MANIÈRE MODÉRÉE, ENTRE LE 1ER SEPTEMBRE ET LA FIN DU MOIS DE FÉVRIER.

J'AI UN PROJET D'INTERVENTION SUR HAIE OU BOSQUET

Mon projet est-il concerné par des réglementations de **droit commun** ?

- L'élément est-il inclus dans une aire protégée (Réserve, Natura 2000...)?
- L'élément constitue-t-il un habitat d'espèces protégées (oiseaux, reptiles, plantes...)?
- Un Plan de prévention des risques est-il en vigueur sur ma parcelle ?
- Suis-je en périmètre de captage des eaux potables ?
- Ma commune a-t-elle classé la haie, le bosquet en Espace Boisé Classé ?
- Suis-je à proximité d'un lieu ou monument classé ?

OUI : Je demande une autorisation au service concerné.

NON : Suis-je un exploitant qui demande des aides PAC ?

OUI : Au titre de la PAC, je demande une dérogation à la DDT.

NON : Intervention possible de préférence entre le 1er septembre et la fin du mois de février.

Intervention interdite (si demande refusée ou si non respect des réglementations).

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Flore												
Mammifères												
Oiseaux												
Reptiles												
Amphibiens												
Insectes												

■ Période de début et fin de reproduction / floraison
■ Période sensible de reproduction / floraison

SI JE NE RESPECTE PAS LES RÉGLEMENTATIONS, JE PEUX ÉGALEMENT ÊTRE PÉNALISÉ SUR MES AIDES PAC SI JE SUIS UN AGRICULTEUR !

L'ENTRETIEN DES HAIES ET DES BOSQUETS

POUR LES AGRICULTEURS LA TAILLE EST INTERDITE ENTRE LE 16 MARS ET LE 15 AOÛT

POUR ÉVITER D'IMPACTER LA FAUNE ET PERMETTRE AUX VÉGÉTAUX DE RESTER EN BON ÉTAT, IL EST RECOMMANDÉ D'INTERVENIR TOUS LES 3 ANS, DE MANIÈRE MODÉRÉE, ENTRE LE 1ER SEPTEMBRE ET LA FIN DU MOIS DE FÉVRIER.

Nombreuses sont les réglementations qui portent sur les haies et bosquets. Leur maintien peut être rendu obligatoire dans le cadre de différentes procédures. De plus, certains éléments peuvent abriter des espèces protégées. Il revient donc à chacun de se renseigner avant toute intervention pour connaître la réglementation en vigueur :

Les réglementations qui s'appliquent à tous dans le cadre du droit commun :

Code de l'environnement

- Le classement en Réserve naturelle, en Arrêté de protection de biotope ou en Arrêté de protection d'habitat naturel peut interdire certains travaux.
- Le zonage Natura 2000 impose systématiquement le dépôt d'une demande d'autorisation accompagnée d'une évaluation des incidences.
- La réglementation relative aux espèces protégées peut rendre obligatoire le dépôt d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats ou d'espèces.
- Les plans de prévention des risques d'inondation peuvent définir des mesures relatives à l'aménagement ou l'exploitation des végétations.

Code de la santé publique

Si la haie se situe sur un périmètre de protection de captage d'eau potable certains travaux sont réglementés.

Code de l'urbanisme

Si le PLU a classé l'élément en Espace boisé classé (EBC), la destruction est interdite. Les haies peuvent également être protégées comme élément patrimonial au titre de l'article L. 151-10 ou comme élément écologique au titre de l'article L. 151-23.

Code rural

Les haies sont protégées dans les articles portant sur les opérations d'aménagement foncier et la mise en œuvre des baux ruraux.

Code du patrimoine

Si la haie se situe sur un site patrimonial remarquable ou classé au titre des monuments historiques, les travaux peuvent nécessiter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les mesures complémentaires qui s'appliquent aux exploitants agricoles bénéficiaires de la PAC dans le cadre de la conditionnalité des aides :

Tous les exploitants bénéficiaires d'aides sont soumis au respect des bonnes conditions agricoles et environnementales et spécifiquement aux BCAA 8 pour les haies et les bosquets.

Toutes les haies d'une exploitation agricole répertoriées au sein de la couche BCAA 8 sont visibles sous Télépac et doivent être maintenues en état.

EN PRATIQUE...

Pour tous :

Il est recommandé, avant toute intervention, de se rapprocher des services de la mairie, de l'intercommunalité ou de la direction départementale des territoires pour connaître les réglementations en vigueur dans le secteur concerné.

En complément, pour les exploitants agricoles bénéficiaires de la PAC :

L'exploitation du bois, la coupe à blanc et le recépage sont autorisés. La coupe à blanc peut être autorisée pour régénérer des végétaux vieillissants ou en cas de dépérissement. Elle ne doit être qu'une opération ponctuelle et ne peut être reconduite chaque année. Il sera ainsi vérifié, après une coupe à blanc, la présence de rejets attestant d'une reprise de la végétation. La suppression est possible, après vérification de l'absence de contre-indications relatives au droit commun, après déclaration auprès de la DDT et uniquement dans les cas suivants :

Cas n°1 - Destruction

= Suppression définitive sans replantation d'un linéaire équivalent sur l'exploitation.

Peut être autorisée pour :

- création d'un nouveau chemin d'accès, de largeur n'excédant pas 10m, rendue nécessaire pour l'accès et l'exploitation de la parcelle
- création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation (permis de construire)
- gestion sanitaire de la haie décidée par l'autorité administrative
- défense de la forêt contre les incendies
- travaux déclarés d'utilité publique (DUP)

Cas n°2 - Déplacement

= Suppression définitive avec replantation d'un linéaire équivalent sur l'exploitation, sans exigence quant à la nature ou la composition de la haie.

Peut être autorisée pour :

- déplacement pour un meilleur placement environnemental de la haie ;
- déplacement de haies présentes sur des parcelles ayant fait l'objet d'un transfert de parcelles entre deux exploitations (délai max. de 12 mois pour réalisation) ;
- déplacement dans la limite de 2 % du linéaire de l'exploitation ou de 5 mètres par campagne.

Cas n°3 - Remplacement

= Suppression définitive avec réimplantation d'une nouvelle haie au même endroit, afin de remplacer des éléments morts ou de changer d'espèces.

Bon à savoir...

En cas de non maintien d'une haie dans le cadre de la BCAA 8, les pénalités varient de 1 %, jusqu'à 100 % de réduction des aides PAC en fonction du pourcentage de linéaire de haie détruite sur l'exploitation. Après le relevé d'une anomalie, il est obligatoire de mettre en place une action corrective, c'est à dire de replanter les éléments aux endroits initiaux et ce, avant la campagne PAC suivante.

Pour aller plus loin...

Pour en savoir plus sur les fonctions des haies et des bosquets : <https://www.ofb.gouv.fr/haies-et-bosquets-des-reservoirs-de-biodiversite>

Pour connaître la liste non exhaustive des espèces protégées potentiellement présentes : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/coll-terr>

Pour connaître les sites Natura 2000 de l'Ain : <https://www.ain.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/le-departement-de-l-ain>

Pour connaître les sites classés de l'Ain : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/sites-classees-de-l-ain-r3298.html>

Pour connaître les règles de gestion des aides issues de la PAC en France : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Direction départementale des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmeier - CS 9040
01010 Bourg en Bresse Cedex

☎ 04 74 45 42 37 ✉ ddt@ain.gouv.fr www.ain.gouv.fr @Prefet01

COLLECTE DES DECHETS

Depuis le 1^{er} mars 2023, la tonte est interdite dans les déchèteries

Depuis le 1^{er} mars 2023, Grand Bourg Agglomération n'accepte plus l'herbe issue de la tonte des pelouses dans ses déchèteries. Dans les faits, cette herbe n'est pas un déchet, mais une ressource. Composée à 80% d'eau, elle se dégrade rapidement et peut rendre de nombreux services pour contribuer à un cadre de vie plus vert.

Pourquoi interdire la tonte en déchèteries ? Parce que réduire nos déchets est un impératif

La production de déchets a des conséquences environnementales. Grand Bourg Agglomération a adopté son plan de réduction des déchets avec pour objectif de réduire de 30kg par an et par habitant la quantité de bio-déchets (issus de la cuisine, végétaux). L'arrêt de la collecte de la tonte est une de ces mesures.

La gestion des déchets a également un coût important qui est en hausse constante : 20 500 000€ en 2022, un million d'euros de plus estimés en 2023. Cette évolution est notamment due à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Cette taxe est payée par l'Agglomération sur les tonnes de déchets enfouis. La fin de la collecte de la tonte devrait générer une économie annuelle de 200 000€.

Quelles solutions alternatives ?

Tondre oui, mais pas forcément partout, ni à la même fréquence

L'herbe peut être laissée plus haute dans les endroits plus éloignés de la maison, autour des vergers par exemple. Ces espaces favoriseront en plus la biodiversité.

• Le mulching

Cette pratique consiste à tondre sans ramasser. La couche d'herbe forme une protection contre la sécheresse et enrichit le sol en le fertilisant naturellement.

• Le paillage

Au pied des plantes du potager, des arbustes ou des massifs, la tonte a plus d'un atout : elle nourrit la terre, réduit le développement des herbes indésirables, maintient l'humidité et évite l'arrosage. Elle peut être déposée fraîche sur une épaisseur de 2 centimètres. Au-delà, il est préférable de la faire sécher avant.

• Le compostage

En petites quantités, la tonte peut être un élément introduit dans le composteur.

Et les autres végétaux ?

Branchages, feuilles mortes et produits issus de la taille des haies sont toujours collectés dans les déchèteries.

Réorganisation de la collecte des déchets en secteur rural

Secteur rural : la collecte des déchets passe au domicile

C'est un service supplémentaire que proposera Grand Bourg Agglomération à partir du 1^{er} mars 2024. La collecte des déchets de 70 communes rurales sera organisée à domicile. Elle concerne les ordures ménagères, les emballages ménagers et les papiers cartonnages.

Les usagers pourront déposer leurs déchets directement devant leur domicile, sauf exceptions : dans les rues trop étroites, où le camion ne peut pas approcher, les bacs seront à emmener plus loin. Les points d'apport volontaire resteront pour le verre seulement, ce type de déchet n'étant pas collecté à domicile.

DISTRIBUTION DE BACS

L'Agglomération fournit gratuitement deux bacs : l'un à couvercle jaune pour le tri sélectif, l'autre à couvercle gris pour les ordures ménagères. Ces bacs sont distribués à domicile jusqu'en février. Si vous n'avez pas reçu votre bac en mars, contactez l'Agglomération au 0 800 86 10 96.

QUAND ET POUR QUI CETTE NOUVELLE COLLECTE À LA MAISON ?

Les camions ramasseront une semaine les ordures ménagères, la semaine suivante les déchets recyclables. Les calendriers seront disponibles avant le 1^{er} mars sur grandbourg.fr.

AU 1^{er} JANVIER 2024, LES BIODÉCHETS DOIVENT ÊTRE TRIÉS À LA SOURCE

Les déchets alimentaires et déchets verts constituent les biodéchets. La loi anti-gaspillage de 2020 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les collectivités proposent des solutions de tri. Grand Bourg Agglomération distribue des composteurs. Pour les acheter, prendre contact avec la Direction Gestion des déchets au 0 800 86 10 96. Elle interdit aussi le dépôt de la tonte en déchèteries, ce qui a permis de réduire la collecte de 3 000 tonnes. Chacun peut aussi agir en réduisant sa production de déchets avec des contenants réutilisables, l'achat en vrac. En l'absence d'autres solutions, il n'y a pas d'interdiction formelle de jeter les biodéchets avec les ordures ménagères.

Plus facile de trier :

plus besoin d'aller au point d'apport volontaire pour les emballages, les papiers et cartonnages.



Des questions ?

Direction Gestion des déchets
► 0 800 86 10 96
► infodechets@grandbourg.fr

REYSSOUSE ET AFFLUENTS

Syndicat de rivières Reyssouze et Affluents, collectivité en charge de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Reyssouze, a réalisé un certain nombre d'action sur l'ensemble du bassin versant au cours de l'année 2023. Travaux, observatoires, animations scolaires, événements grand public ...



Projection film L'Appel des Libellules
• vendredi 24 novembre

Les libellules sont des êtres multiples aux métamorphoses fascinantes. Bien qu'elles comptent parmi les plus anciens insectes volants, les voilà aujourd'hui menacées. Car elles font face à un nouveau redoutable défi, cohabiter avec l'espèce humaine.

Tour à tour bêtes des profondeurs, prédatrices farouches et danseuses de haut vol, les libellules sont des êtres multiples aux métamorphoses fascinantes. Bien qu'elles comptent parmi les plus anciens insectes volants, les voilà aujourd'hui menacées. Car elles font face à un nouveau redoutable défi, cohabiter avec l'espèce humaine. Leur déclin témoigne du mauvais état de nos paysages et surtout d'une ressource essentielle : l'eau douce. Alors plongeons dans leur monde et écoutons l'avertissement que nous lancent ces créatures colorées.

Projection suivie d'un temps d'échange. Dans le cadre du mois du film documentaire.



Réunion publique Bourg-en-Bresse
• lundi 4 décembre

Comment les citoyens peuvent s'investir pour la ressource en eau et les rivières ?

Dans un monde soumis au dérèglement climatique, nos rivières et la ressource en eau sont toujours plus sollicitées par nos modes de vie.

Comment prévenir les tensions d'usage à venir ? Comment donner à chacun la possibilité de donner son avis et d'être entendu ?

En 2024, vous allez pouvoir vous former sur les grands enjeux de l'eau et faire des propositions : découvrez notre programme de participation citoyenne lors de nos réunions publiques :

- lundi 4 décembre à 19h à la maison de la culture et de la citoyenneté (MCC) de Bourg-en-Bresse
- mardi 5 décembre à 19h à la maison de l'eau et de la nature de Pont-de-Vaux



Réunion publique Pont-de-Vaux
• mardi 5 décembre

Comment les citoyens peuvent s'investir pour la ressource en eau et les rivières ?

Dans un monde soumis au dérèglement climatique, nos rivières et la ressource en eau sont toujours plus sollicitées par nos modes de vie.

Comment prévenir les tensions d'usage à venir ? Comment donner à chacun la possibilité de donner son avis et d'être entendu ?

En 2024, vous allez pouvoir vous former sur les grands enjeux de l'eau et faire des propositions : découvrez notre programme de participation citoyenne lors de nos réunions publiques :

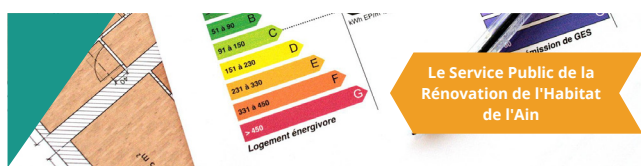
- lundi 4 décembre à 19h à la maison de la culture et de la citoyenneté (MCC) de Bourg-en-Bresse
- mardi 5 décembre à 19h à la maison de l'eau et de la nature de Pont-de-Vaux

REYSSOUSE ET AFFLUENTS (SUITE)

Animation scolaire pour Foissiat en 2023 :

En 2023, 2 classes de Foissiat (CM1 et CM2) ont bénéficié de 2 demi-journées d'animation sur la thématique des zones humides et plus particulièrement sur une zone humide de Malafretaz. En effet, Reyssouze et Affluents a souhaité faire un site pédagogique de démonstration et d'expérimentation de création d'une zone humide artificielle et d'installations d'aménagements agroécologiques. Ainsi, 3 mares et 480 mètres linéaires de haies ont été implantés sur une parcelle appartenant au syndicat en bordure de Reyssouze à Malafretaz. L'objectif est de renforcer sa fonctionnalité et son intérêt pour la biodiversité. La classe a pu découvrir les aménagements réalisés et les espèces présentes sur le site grâce à l'association Cardamine. Ces animations ont été financées par Reyssouze et Affluents grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, au Département de l'Ain et à l'entreprise CEMEX.

RENOVATION ENERGETIQUE



Rénovez ! Vous êtes aidés !

Bénéficiez d'un accompagnement **objectif** et **indépendant** du début à la fin de vos travaux de rénovation énergétique :

- Conseil téléphonique **gratuit**.
- Possibilité de **visite** de votre bien et remise de trois scénarios de travaux.
- Remise d'une liste d'artisans **Reconnus Garants de l'Environnement (RGE)**, signataires de la **charte départementale** de référencement et **aide à l'analyse de devis**.
- Aide au **montage financier** et recherche de **subventions**.
- Conseils pour le **suivi des travaux** et l'**usage** du logement rénové.



Un seul numéro gratuit
04 74 45 16 49



DECLARATION DES RUCHES



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes



2023

**CLASSES DE FOISSIAT
5 MARS 2023**





Irma Giraudet
(Quintès)

André Cochet

Yvonne Laurent
ép Prost
(La Riquette)
Serveuse

Emile Chanel

Yvette Cavillon
ép Desmaris

René Cadoux

Suzanne
Béreyziat
ép Chanel

Georges Poncin

Jean Didier

Robert Perrier
pupille de
l'assistance
né à Oyonnax

Madeleine
Berthet
ép Poncin

Maurice Mortel

Anna Béreyziat
ép Jolivet

Musicien

Albert Bressoud

Renée Cottet
Fille du
restaurateur
Serveuse

Albert Macon
(La Spire à Etrez)

Yvonne
Gautheron *
ép Gendreau

Jean Pirat

Irma Giraudet
(Quintès)

André Cochet

Yvonne Laurent
ép Prost
(La Riquette)
Serveuse

Emile Chanel

Yvette Cavillon
ép Desmaris

René Cadoux

Suzanne
Béreyziat
ép Chanel

Georges Poncin

Jean Didier

Robert Perrier
pupille de
l'assistance
né à Oyonnax

Madeleine
Berthet
ép Poncin

Maurice Mortel

Anna Béreyziat
ép Jolivet

Musicien

Albert Bressoud

Renée Cottet
Fille du
restaurateur
Serveuse

Albert Macon
(La Spire à Etrez)

Yvonne
Gautheron *
ép Gendreau

Jean Pirat

Elise Vial

René Paubel

Georgette Morel

Laure dit Lolo
Bardet
ép Creuze

Aimé Bonnet

Marcel Rousset
(Chamandre)

Marie-Thérèse
Sochay
ép Giroud

Suzanne Pin
ép Guyennon

Irénée Pin
frère d'Edouard

Marthe Joly
ép Picard

Yvonne Pin
Serveuse

Marc Pin

Marcel Sauchay

Juliette Morel
(Bézentet)
ép Deveyle

Studio HELGEN · Bourg

CONSCRITS de 1944 FOISSIAT

* Yvonne Gautheron était domestique
chez Lapaire (Boucherie-Auberge)